



Février 2023
22NBL059



PIECE 10 : LEGISLATION RELATIVE A L'ENQUETE PUBLIQUE



Sommaire

1	Textes régissant l'enquête publique.....	3
2	Mention des autres autorisations nécessaires	3
3	Procédure de concertation du public	3
4	Déclaration d'intention	4
5	Insertion de l'enquête dans la procédure.....	4

5.1	Objet.....	4
5.2	Désignation du commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête	4
5.3	Ouverture et objet de l'enquête	4
5.4	Durée de l'enquête et prorogation des délais.....	5
5.5	Publicité de l'enquête	5
5.5.1	Publicité dans les journaux	5
5.5.2	Publicité par voie d'affiches.....	5
5.5.3	Publicité via internet	5
5.6	Observations du public	5
5.7	Complément au dossier	6
5.8	Visite des lieux concernés par le projet et auditions..	6

5.9	Réunion d'information et d'échange avec le public ...	6
5.10	Clôture de l'enquête	6
5.11	Procès-verbal de synthèse et mémoire en réponse du demandeur	6
5.12	Rapport et conclusions du commissaire enquêteur	6
5.13	Publicité des rapports et conclusions du commissaire enquêteur	7
5.14	La Déclaration de Projet	7
5.15	Suspension de l'enquête ou enquête complémentaire	7
5.15.1	Suspension	7
5.15.2	Enquête complémentaire	8
5.15.3	Forme du dossier	8
5.16	Autorisation ou approbation	8

PIECE 10 - ANNEXE 1 : SYNTHESE DES EVENEMENTS EN LIEN AVEC LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE L'AQUEDUC VILAINE ATLANTIQUE

PIECE 10 - ANNEXE 2 : DECLARATION D'INTENTION 2023, PUBLICITE, EXERCICE DU DROIT D'INITIATIVE & DECISION DU PREFET

PIECE 10 - ANNEXE 3 : DECISIONS ET AVIS DE LA MRAE DE BRETAGNE

1 TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique liée au projet d'AVA en Tranche 3 est nécessaire au titre du :

- Code de l'Expropriation : L'**enquête publique** préalable à la déclaration d'utilité publique de travaux, d'aménagements, de constructions ou d'ouvrages constituant une opération mentionnée à l'article L.123-2 du Code de l'Environnement est régie par les dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier du même code ;
- Code de l'Environnement : l'article L.123-2 du Code de l'Environnement prévoit que les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements exécutés par des personnes publiques ou privées devant comporter une évaluation environnementale en application de l'article L.122-1 dudit Code, font l'objet d'une **enquête publique**. L'article R.123-1 du Code de l'environnement précise que font l'objet d'une **enquête publique** soumise aux prescriptions du présent chapitre les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis de façon systématique à la réalisation d'une étude d'impact en application des II et III de l'article R. 122-2.
- Code Rural : Selon l'article R.152-5 du Code Rural, après consultation des services intéressés et notamment du directeur départemental des territoires et de la mer, chargé du contrôle, le préfet prescrit, par arrêté, l'ouverture d'une **enquête** dans chacune des communes où sont situés les terrains devant être grevés de la servitude et désigne un commissaire enquêteur.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Environnement :

« Lorsque la réalisation d'un projet, plan ou programme est soumise à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques dont l'une au moins en application de l'article L.123-2, il peut être procédé à une **enquête unique**, dès lors que les autorités compétentes désignent d'un commun accord celle qui sera chargée d'ouvrir et d'organiser cette enquête.

Le dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces ou éléments exigés au titre de chacune des enquêtes initialement requises et une note de présentation non technique du projet, plan ou programme.

Cette enquête unique fait l'objet d'un rapport unique du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ainsi que de conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises. »

2 MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES

La mise en place de la canalisation en Tranche 3 nécessite réglementairement une autorisation préfectorale par un acte de **Déclaration d'Utilité Publique** (DUP) des travaux. Cette Déclaration d'Utilité Publique permettra l'acquisition, au titre du Code de l'Expropriation, des terrains nécessaires à la mise en place des ouvrages de SIXT-SUR-AFF et GOVEN.

Compte tenu de la nature et l'ampleur de l'opération, ce dossier d'enquête inclut en particulier une **évaluation environnementale (ex-étude d'impact)** qui porte sur la totalité des

travaux prévus en Tranches 1,2 et 3. Celle-ci répond dans son contenu aux exigences de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement.

Le projet d'AVA en Tranche 3 a nécessité une procédure d'Autorisation au titre de la nomenclature de **l'article R.214-1 du Code de l'Environnement**, pris en application des articles L.214-1 à L.214-6 dudit Code (autorisation dite « Loi sur l'Eau »). Ce projet a été autorisé par l'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, en date du 30 octobre 2018.

L'étude d'impact, du fait de la proximité de l'aire concernée par le projet avec un site Natura 2000, inclut une **notice d'incidences Natura 2000**.

La pose de la canalisation de transfert demande la mise en place de **servitudes d'utilité publique** en application de l'article L.152-1 du Code Rural.

En complément du présent dossier de DUP, un **dossier d'enquête parcellaire** a été élaboré pour l'ensemble du foncier concerné par les acquisitions foncières, et permettra d'engager les procédures de cessibilité. Ce dossier comporte également les plans et états parcellaires concernés par la mise en place des servitudes pour le passage des canalisations publiques d'alimentation en eau potable au titre du Code Rural.

Ce dossier fait l'objet d'une procédure d'enquête publique conjointe au dossier DUP.

3 PROCEDURE DE CONCERTATION DU PUBLIC

La liste des projets devant faire l'objet d'un débat public au titre de l'article R.121-2 du Code de l'Environnement ne comprend pas les aménagements prévus par le projet de mise en place d'une canalisation d'eau potable ou de construction d'ouvrages associés. En revanche, au titre de l'article L.103-2-3° du Code de l'Urbanisme, le projet a fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette procédure doit, pendant une durée suffisante au regard de l'importance du projet, permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente (L.103-4 du Code de l'urbanisme).

Le SMG Eau 35 avait déjà engagé des démarches de concertation dans le cadre de la réalisation du premier dossier de DUP (Cf. Annexe 1), dont l'arrêté a été annulé par jugement du 9 décembre 2021 :

- 3 réunions d'informations qui se sont déroulées en octobre 2014 et mai 2017 avec publication dans les bulletins municipaux,
- La tenue de 3 permanences en mairie, en juin-juillet 2017 afin de rencontrer les propriétaires et répondre à leurs questions,
- La prise de rendez-vous particulière pour les personnes le demandant (notamment les propriétaires des 561 parcelles traversées).

4 DECLARATION D'INTENTION

La déclaration d'intention au titre des articles L121-18 et R121-25 du code de l'environnement a été transmise, pour affichage, le 11 juillet 2022 aux communes concernées par le tracé. Les affichages en mairie ont débuté à des dates comprises entre le 13 juillet et le 29 juillet 2022 selon les communes (Cf. courriers aux communes et procès-verbaux d'affichage).

La déclaration d'intention a également été publiée sur le site internet du SMG Eau 35 (<https://eau35.fr/>) à partir du 8 juillet 2022 (Cf. Capture d'écran du site du SMG Eau 35) et sur le site de l'Etat en Ile et Vilaine à partir du 19 juillet 2022 (Cf. capture d'écran du site internet de l'Etat en Ile et Vilaine).

Par courrier conjoint du 16 septembre 2022, les associations « France Nature Environnement » et « Eau et Rivières de Bretagne » ont pris l'initiative, conformément à l'article L121-19 du code de l'environnement, de demander une concertation préalable auprès de Monsieur le Préfet.

Par arrêté préfectoral du 20 octobre 2022, Monsieur le Préfet rejetait cette demande.

5 INSERTION DE L'ENQUETE DANS LA PROCEDURE

5.1 OBJET

Le présent dossier est établi en vue de la réalisation de l'enquête publique préalable au projet de mise en place d'une canalisation d'eau potable en Tranche 3 de l'AVA, entre les communes de BAINS-SUR-OUST et de RENNES et la réalisation des ouvrages associés.

Le Maître d'Ouvrage de l'opération est le Syndicat Mixte de Gestion des eaux de l'Ille-et-Vilaine (SMG 35).

L'opération est menée sur le territoire des communes suivantes : RENNES, VEZIN-LE-COQUET, LE RHEU, MORDELLES, CHAVAGNE, BREAL-SOUS-MONTFORT, GOVEN, BAULON, BOVEL, LA CHAPELLE-BOUËXIC, VAL-D'ANAST (anciennement MAURE-DE-BRETAGNE), SAINT-SEGLIN, BRUC-SUR-AFF, SIXT-SUR-AFF et BAINS-SUR-OUST.

Rappelons que l'enquête publique vise à :

- Préciser au public le projet avec les conditions de son intégration dans son environnement,
- Permettre au plus grand nombre de personnes de faire connaître leurs remarques, notamment sur les registres prévus à cet effet,
- Associer, grâce à cette enquête, les citoyens à la décision administrative.

Ce dossier d'enquête définit les principes des aménagements proposés. Des adaptations pourront y être apportées lors de la mise au point détaillée du projet, notamment pour tenir compte des observations formulées lors de l'enquête publique. En revanche, des modifications importantes seront susceptibles d'entraîner une suspension de la procédure pendant six mois.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux est dans le cas présent le préfet de l'Ille-et-Vilaine.

Elle transmet pour avis le dossier comprenant l'étude d'impact à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (la DDTM), qui se prononce sur le projet dans les 2 mois suivants la réception de l'étude d'impact (article R.122-6 du Code de l'environnement). L'avis de l'Autorité Environnementale est transmis au pétitionnaire.

Cet avis, ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai imparti, est joint dans le dossier d'enquête.

Le préfet de l'Ille-et-Vilaine est également l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique.

5.2 DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR OU D'UNE COMMISSION D'ENQUETE

Le préfet de l'Ille-et-Vilaine (l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique) saisit, en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête, le président du tribunal administratif et lui adresse une demande qui précise l'objet de l'enquête ainsi que la période d'enquête proposée, et comporte le résumé non technique ou la note de présentation mentionnés respectivement aux 1° et 2° de l'article R. 123-8 ainsi qu'une copie de ces pièces sous format numérique.

Le président du tribunal administratif ou le magistrat délégué par lui à cette fin désigne dans un délai de quinze jours un commissaire enquêteur ou les membres, en nombre impair, d'une commission d'enquête parmi lesquels il choisit un président. Il nomme également un ou plusieurs suppléants au commissaire enquêteur ou aux membres de la commission d'enquête qui remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

5.3 OUVERTURE ET OBJET DE L'ENQUETE

Selon l'article R.123-9 du Code de l'Environnement, l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, le préfet de l'Ille-et-Vilaine dans le cas présent, précise par arrêté, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et après concertation avec le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête :

« 1° **l'objet de l'enquête**, avec les caractéristiques principales du projet, ainsi que l'identité de la ou des personnes responsables du projet plan ou programme ou de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées ;

2° En cas de pluralité de lieux d'enquête, le **siège de l'enquête**, où toute correspondance postale relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête ;

3° **L'adresse électronique à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions** pendant la durée de l'enquête, ainsi que, le cas échéant, l'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé mentionné à l'article L. 123-10 ;

4° Les **lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations** ;

5° La **date et le lieu des réunions d'information** et d'échange envisagées ;

6° La **durée, le ou les lieux, ainsi que le ou les sites internet où à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête** ;

7° L'information selon laquelle le dossier d'enquête publique est transmis à un autre Etat, membre de l'Union européenne ou partie à la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, signée à Espoo le 25 février 1991, sur le territoire duquel le projet est susceptible d'avoir des incidences notables ;

8° L'arrêté d'ouverture de l'enquête précise, s'il y a lieu, les **coordonnées de chaque maître d'ouvrage** ou de la personne publique responsable des différents éléments du plans ou programmes soumis à enquête. »

Un dossier d'enquête publique est disponible en support papier au minimum au siège de l'enquête publique. Ce dossier est également disponible depuis le site internet mentionné au II de l'article R. 123-11.

5.4 DUREE DE L'ENQUETE ET PROROGATION DES DELAIS

Elle ne peut être inférieure à trente jours pour les projets faisant l'objet d'une évaluation environnementale. Par décision motivée, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête. Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10 (article L.123-9 du Code de l'environnement).

5.5 PUBLICITE DE L'ENQUETE

Le contenu de l'information au public est mentionné par l'article L.123-10 du Code de l'environnement. Le déroulé de la publicité de l'enquête est mentionné par l'article R.123-29 du Code de l'environnement.

5.5.1 PUBLICITE DANS LES JOURNAUX

Un avis portant les mêmes indications que celles de l'arrêté municipal d'ouverture de l'enquête mentionné à l'article R.123-29 est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

5.5.2 PUBLICITE PAR VOIE D'AFFICHES

Le préfet de l'Ille-et-Vilaine désigne les lieux où l'avis doit être publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé. Pour les projets, sont au minimum désignées toutes les mairies des communes sur le territoire desquelles se situe le projet. Cet avis est publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

5.5.3 PUBLICITE VIA INTERNET

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (le préfet de l'Ille-et-Vilaine), lorsque celle-ci dispose d'un site.

5.6 OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions (R.123-13 du Code de l'environnement) :

- Soit sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête, tenu à leur disposition dans chaque lieu où est déposé un dossier,
- Soit sur le registre dématérialisé si celui-ci est mis en place.

Les observations écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête aux lieux, jours et heures où il est prévu qu'il se tienne à sa disposition.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par voie postale ou par courrier électronique au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête.

5.7 COMPLEMENT AU DOSSIER

Lorsqu'il entend faire compléter le dossier par des documents utiles à la bonne information du public dans les conditions prévues à l'article L.123-13, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête en fait la demande au responsable du projet, cette demande ne peut porter que sur des documents en la possession de ce dernier (article R.123-14 du Code de l'environnement).

Les documents ainsi obtenus ou le refus motivé du responsable du projet, plan ou programme sont versés au dossier tenu au siège de l'enquête.

5.8 VISITE DES LIEUX CONCERNES PAR LE PROJET ET AUDITIONS

Lorsqu'il a l'intention de visiter les lieux concernés par le projet, à l'exception des lieux d'habitation, le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête en informe au moins quarante-huit heures à l'avance les propriétaires et les occupants concernés, en leur précisant la date et l'heure de la visite projetée (article R.123-30 du Code de l'environnement).

5.9 REUNION D'INFORMATION ET D'ECHANGE AVEC LE PUBLIC

Lorsqu'il estime que l'importance ou la nature du projet, ou les conditions de déroulement de l'enquête publique rendent nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête en informe le préfet de l'Ille-et-Vilaine (l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique) ainsi que le responsable du projet, en leur indiquant les modalités qu'il propose pour l'organisation de cette réunion (article R.123-17 du Code de l'environnement).

La durée de l'enquête peut être prolongée dans les conditions prévues à l'article R.123-9 pour permettre l'organisation de la réunion publique.

Un compte rendu est établi par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête et adressé au responsable du projet, ainsi qu'à l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête. Ce compte rendu, ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet, sont annexés par le commissaire enquêteur au rapport de fin d'enquête.

Il peut être procédé à l'enregistrement audio ou vidéo de la réunion d'information et d'échange avec le public. Le début et la fin de tout enregistrement doit être clairement notifié aux personnes présentes. Ces enregistrements sont transmis, exclusivement et sous sa responsabilité, par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête avec son rapport de fin d'enquête au préfet.

Les frais d'organisation de la réunion publique sont à la charge du responsable du projet.

5.10 CLOTURE DE L'ENQUETE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui-même (article R.123-18 du Code de l'environnement).

5.11 PROCES-VERBAL DE SYNTHESE ET MEMOIRE EN REPONSE DU DEMANDEUR

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

5.12 RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies et qui comporte (article R.123-19 du Code de l'environnement) :

- Le rappel de l'objet du projet,
- La liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête,
- Une synthèse des observations du public,
- Une analyse des propositions produites durant l'enquête,
- Et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête transmet à l'autorité compétente pour organiser l'enquête l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Si, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, conformément à la faculté qui lui est octroyée à l'article L. 123-15, une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 123-15.

A la réception des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, l'autorité compétente pour organiser l'enquête, lorsqu'elle constate une insuffisance ou un défaut de motivation de ces conclusions susceptible de constituer une irrégularité dans la procédure, peut en informer le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui dans un délai de quinze jours, par lettre d'observation.

Si l'insuffisance ou le défaut de motivation est avéré, le président du tribunal administratif ou le conseiller qu'il délègue, dispose de quinze jours pour demander au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête de compléter ses conclusions. Il en informe simultanément l'autorité compétente. En l'absence d'intervention de la part du président du tribunal administratif ou du conseiller qu'il délègue dans ce délai de quinze jours, la demande est réputée rejetée. La décision du président du tribunal administratif ou du conseiller qu'il délègue n'est pas susceptible de recours.

Dans un délai de quinze jours à compter de la réception des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, le président du tribunal administratif ou le conseiller qu'il délègue peut également intervenir de sa propre initiative auprès de son auteur pour qu'il les complète, lorsqu'il constate une insuffisance ou un défaut de motivation de ces conclusions susceptible de constituer une irrégularité dans la procédure. Il en informe l'autorité compétente.

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête est tenu de remettre ses conclusions complétées à l'autorité compétente pour organiser l'enquête et au président du tribunal administratif dans un délai de quinze jours.

5.13 PUBLICITE DES RAPPORTS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'autorité compétente pour organiser l'enquête adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet, plan ou programme.

Copie du rapport et des conclusions est également adressée à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour organiser l'enquête publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête sur le site internet où a été publié l'avis mentionné au I de l'article R. 123-11 et le tient à la disposition du public pendant un an.

5.14 LA DECLARATION DE PROJET

Lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du présent titre, l'autorité de l'Etat ou l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée (article L.126-1 du Code de l'environnement).

La déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête et comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. La déclaration de projet prend en considération l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés en application du V de l'article L. 122-1 et le résultat de la consultation du public. Elle indique, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique. En outre, elle comporte les éléments mentionnés au I de l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement.

Si la déclaration de projet n'est pas intervenue dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, l'opération ne peut être réalisée sans une nouvelle enquête.

En l'absence de déclaration de projet, aucune autorisation de travaux ne peut être délivrée.

5.15 SUSPENSION DE L'ENQUETE OU ENQUETE COMPLEMENTAIRE

5.15.1 SUSPENSION

Pendant l'enquête publique, si la personne responsable du projet, plan ou programme visé au I de l'article L. 123-2 estime nécessaire d'apporter à celui-ci, à l'étude d'impact ou au rapport sur les incidences environnementales afférent, des modifications substantielles, l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête peut, après avoir entendu le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête, suspendre l'enquête pendant une durée maximale de six mois. Cette possibilité de suspension ne peut être utilisée qu'une seule fois. (article L.123-14 du Code de l'environnement).

Pendant ce délai, le nouveau projet, plan ou programme, accompagné de l'étude d'impact ou du rapport sur les incidences environnementales intégrant ces modifications, est transmis pour avis à l'autorité environnementale prévue, selon les cas, aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du présent code et à l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme ainsi que, le cas échéant, aux collectivités territoriales et à leurs groupements consultés en application du V de l'article L. 122-1.

A l'issue de ce délai et après que le public a été informé des modifications apportées dans les conditions définies à l'article L. 123-10 du présent code, l'enquête est prolongée d'une durée d'au moins trente jours.

L'enquête publique poursuivie à la suite d'une suspension autorisée par arrêté, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-14, ou à la suite d'une interruption ordonnée par le président du tribunal administratif constatant l'empêchement d'un commissaire enquêteur dans les conditions prévues à l'article L. 123-4, est menée, si possible, par le même commissaire enquêteur ou la même commission d'enquête. Elle fait l'objet d'un nouvel arrêté fixant son organisation, de nouvelles mesures de publicité, et, pour les projets, d'une nouvelle information des communes conformément à l'article R. 123-12 (article R.123-22 du Code de l'environnement).

5.15.2 ENQUETE COMPLEMENTAIRE

Au vu des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, la personne responsable du projet, plan ou programme visé au I de l'article L. 123-2 peut, si elle estime souhaitable d'apporter à celui-ci des changements qui en modifient l'économie générale, demander à l'autorité organisatrice d'ouvrir une enquête complémentaire portant sur les avantages et inconvénients de ces modifications pour le projet et pour l'environnement. Dans le cas des projets d'infrastructures linéaires, l'enquête complémentaire peut n'être organisée que sur les territoires concernés par la modification (article L.123-14 du Code de l'environnement). Dans le cas d'enquête complémentaire, le point de départ du délai pour prendre la décision après clôture de l'enquête est reporté à la date de clôture de la seconde enquête.

L'enquête complémentaire est d'une durée minimale de quinze jours (article R.123-23 du Code de l'environnement).

5.15.3 FORME DU DOSSIER

En cas de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire, le dossier d'enquête initial est complété dans ses différents éléments (article R.123-22 du Code de l'environnement) :

1° Une note expliquant les modifications substantielles apportées au projet, plan, programme, à l'étude d'impact ou au rapport sur les incidences environnementales ;

2° Lorsqu'ils sont requis, l'étude d'impact ou le rapport sur les incidences environnementales intégrant ces modifications, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du présent code ou à l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme portant sur cette étude d'impact ou cette évaluation environnementale actualisée et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés en application du V de l'article L. 122-1.

5.16 AUTORISATION OU APPROBATION

L'utilité publique est prononcée par arrêté du préfet d'Ille et Vilaine (article R121-1 du Code de l'expropriation).

PIECE 10 - ANNEXE 1 :

SYNTHESE DES EVENEMENTS EN LIEN AVEC LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE L'AQUEDUC VILAINE ATLANTIQUE

Annexe 1 à la PIECE 10 DU DOSSIER de DUP et d'ENQUETE PUBLIQUE

Département d'Ille et Vilaine



**SYNDICAT MIXTE DE GESTION POUR
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
DE L'ILLE ET VILAINE**

3ÈME PHASE AQUEDUC VILAINE-ATLANTIQUE

**INFORMATION RÉALISÉE AUPRÈS DU PUBLIC
DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS**

Information du public et concertation préalable au dépôt du dossier d'utilité publique de 2018

Articles de presse :

- Communiqué de presse SMG35 (mars 2016)
- Ouest France (x2) : mars 2016 – édition départementale – article suite au vote du comité du SMG35 et article sur la position du collectif AC eau
- Le Mensuel de RENNES (x2): mars 2016 et décembre 2016 - débats sur le projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique

Des informations sur le projet ont aussi été relayées régulièrement sur le site internet du SMG35 : www.smg35.fr.

Bulletins municipaux :

Un message destiné à être inséré dans le bulletin municipal a été envoyé à toutes les communes traversées en juin 2016. Il indiquait notamment que des géomètres allaient procéder à des relevés dans les terrains dans le cadre du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique.

Cette information a été publiée dans certains bulletins municipaux.

Réunions Riverains et exploitants

Des réunions d'informations sur le projet, l'organisation de chantier et les aspects fonciers ont été organisées sur le tracé. Des courriers d'invitation ont été envoyés à l'ensemble des propriétaires, ayant-droits et exploitants agricoles des parcelles traversées (environ 630 propriétaires / ayant-droits et 109 exploitants).

date	Commune	Elus SMG présents	Secteur concerné
8 juin 2017 à 9.30	Le Rheu	A. Fauvel	propriétaires et exploitants agricoles sur le tracé entre Goven (inclus) et Rennes
12 juin 2017 à 9.30	Maure de Bretagne- Val d'Anast	A. Fauvel + P. Letournel	propriétaires et exploitants agricoles sur le tracé entre Baulon et Maure
15 juin 2017 à 9.30	Sixt-sur-Aff	A. Fauvel + P. Letournel	propriétaires et exploitants agricoles sur le tracé entre Saint-Seglin et Bains-sur-Oust

Par ailleurs, des permanences du géomètre en charge de l'opération ont été organisées suite aux réunions publiques pour recevoir individuellement les propriétaires et exploitants qui le souhaitaient :

- 20/06/17 (14:00 – 18:00) Mairie du Rheu
- 07/07/17 (14:00 – 18:00) Salle Le Chorus à Val d'Anast
- 10/07/17 (14:00 – 17:30) Mairie de Sixt-sur-Aff

Négociations foncières

Les conventions de passage « amiables » ont été envoyées par courrier à tous les propriétaires et ayant-droits des parcelles traversées en juin 2017. Une relance écrite a été effectuée en août 2017.

Des rencontres sur site ont aussi été organisées sur demande des propriétaires et/ou exploitants agricoles.

Ces démarches ont abouti à la signature de conventions de passage amiables avec environ 90% des propriétaires ou ayant-droits fin 2019.

Démarrage du chantier

Information du démarrage du chantier aux communes et exploitants agricoles

Suite à la notification du marché en décembre 2021, les principaux intéressés ont été mis au courant du début des travaux de la manière suivante :

- Information aux communes et aux collectivités eau potable : courrier du 31 mars 2022 (Cf. pièces justificatives)
- Information des exploitants : début avril 2022

Information du public et concertation préalable au dépôt du dossier d'utilité publique de 2023

Négociations foncières suite

Quelques signatures de convention de passage sont encore en négociation en février 2023.

Les différentes parcelles sur lesquelles les réservoirs de Sixt et Goven sont prévus ont été acquises par le SMGEau35 et les indemnités d'éviction versées aux locataires

Déclaration d'intention

La déclaration d'intention au titre des articles L121-18 et r121-25 du code de l'environnement a été transmise, pour affichage, le 11 juillet 2022 aux communes concernées par le tracé. Les affichages en mairie ont débuté à des dates comprises entre le 13 juillet et le 29 juillet 2022 selon les communes (Cf. courriers aux communes et procès-verbaux d'affichage).

La déclaration d'intention a également été publiée sur le site internet du SMG Eau 35 (<https://eau35.fr/>) à partir du 8 juillet 2022 (Cf. Capture d'écran du site du SMG Eau 35) et sur le site de l'Etat en Ille et Vilaine à partir du 19 juillet 2022 (Cf. capture d'écran du site internet de l'Etat en Ille et Vilaine).

Par courrier conjoint du 16 septembre 2022, les associations « France Nature Environnement » et « Eau et Rivières de Bretagne » ont pris l'initiative, conformément à l'article L121-19 du code de l'environnement, de demander une concertation préalable auprès de Monsieur le Préfet.

Par arrêté préfectoral du 20 octobre 2022, Monsieur le Préfet rejetait cette demande.

Liste des justificatifs :

- DUP 2018 : Communiqué de presse, articles de presse (4), texte envoyé aux communes pour insertion dans les bulletins municipaux
- Démarrage des travaux : courriers d'information du démarrage des travaux aux communes et collectivités eau potable
- DUP 2023 : Procès-verbaux d'affichage de la déclaration d'intention, captures d'écran de la publication de la déclaration d'intention des sites internet du SMG Eau 35 et de l'Etat en Ille et Vilaine
- Courrier des associations « Eau et Rivières de Bretagne » sollicitant une concertation préalable
- Arrêté Préfectoral du 20 octobre 2022 rejetant la demande de concertation préalable

Contacts : Malika PAULIK (chargée de communication)
Tel : 02 99 85 50 68 – Mail : mpaulik@smg35.fr

Jean-Pierre TROUSLARD (Directeur du SMG35)
Tel : 02 99 85 50 67 – Mail : jptrouslard@smg35.fr

Le SMG35 a pour mission historique et principale de garantir à chaque abonné d'Ille-et-Vilaine d'avoir de l'eau à son robinet en toute circonstance (sécheresse sévère, pollution, casse de canalisation, etc.). Pour mener à bien cette responsabilité, il réalise et actualise régulièrement un schéma d'alimentation en eau potable. Ainsi, il établit le bilan entre les ressources et les besoins en eau de chaque secteur du département. Il propose ensuite des travaux visant à développer ou optimiser des outils de production d'eau, et à relier différents territoires.

Dans ce cadre, le lancement de la dernière tranche de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique vient d'être validé lors du dernier comité du SMG35.

Il s'agit d'un projet structurant à plusieurs titres :

- Un renforcement de la **sécurisation mutuelle de 3 départements** (35, 44 et 56) avec un double sens de circulation de l'eau. L'eau d'Ille-et-Vilaine permettant de faire face aux pics de besoins estivaux de la côte Sud, et inversement l'eau d'Arzal permettant une meilleure recharge hivernale et printanière des ressources en eau d'Ille-et-Vilaine (souterraines et barrages). A ce titre, le projet fait partie des orientations du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Vilaine. Plus précisément concernant la sécurisation de l'alimentation de la majeure partie du département d'Ille-et-Vilaine, celle-ci s'effectuera (cf carte) :

- Le long du tracé de la canalisation pour tout le secteur Sud-Ouest du département
- Grâce au raccordement à Rennes, véritable nœud hydraulique du département, cette conduite vient sécuriser directement ou indirectement l'ensemble du territoire (à l'exception de la Côte d'Emeraude), grâce aux infrastructures existantes.

- Une **collaboration interdépartementale**, fruit d'une coopération de plusieurs institutions présentes sur les 3 départements Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique : SMG35, Eau du Morbihan, Atlantic'Eau et l'Institut d'aménagement de la Vilaine.

- Un volume d'eau potable potentiel supplémentaire de 7 millions de m³ par an soit 15% des besoins en eau actuels des brétiliens, permettant de répondre au dynamisme économique et démographique du département et aux incertitudes climatiques.

- Un linéaire important : 50 km de canalisation, venant s'ajouter à 40 km déjà existants, reliant la station de traitement des eaux de Ferel (barrage d'Arzal) à celle de Villejean à Rennes (les deux plus grosses usines de Bretagne) .

- Un coût total de 30 millions d'euros à charge du SMG35, financés sans augmenter la part du prix de l'eau lui revenant.

Par ailleurs, ce projet apporte d'autres bénéfices :

- Une meilleure utilisation des ressources existantes qui permet d'éviter la création d'une nouvelle réserve d'eau potable (barrage) sur le département ;

Contacts : Malika PAULIK (chargée de communication)
Tel : 02 99 85 50 68 – Mail : mpaulik@smg35.fr

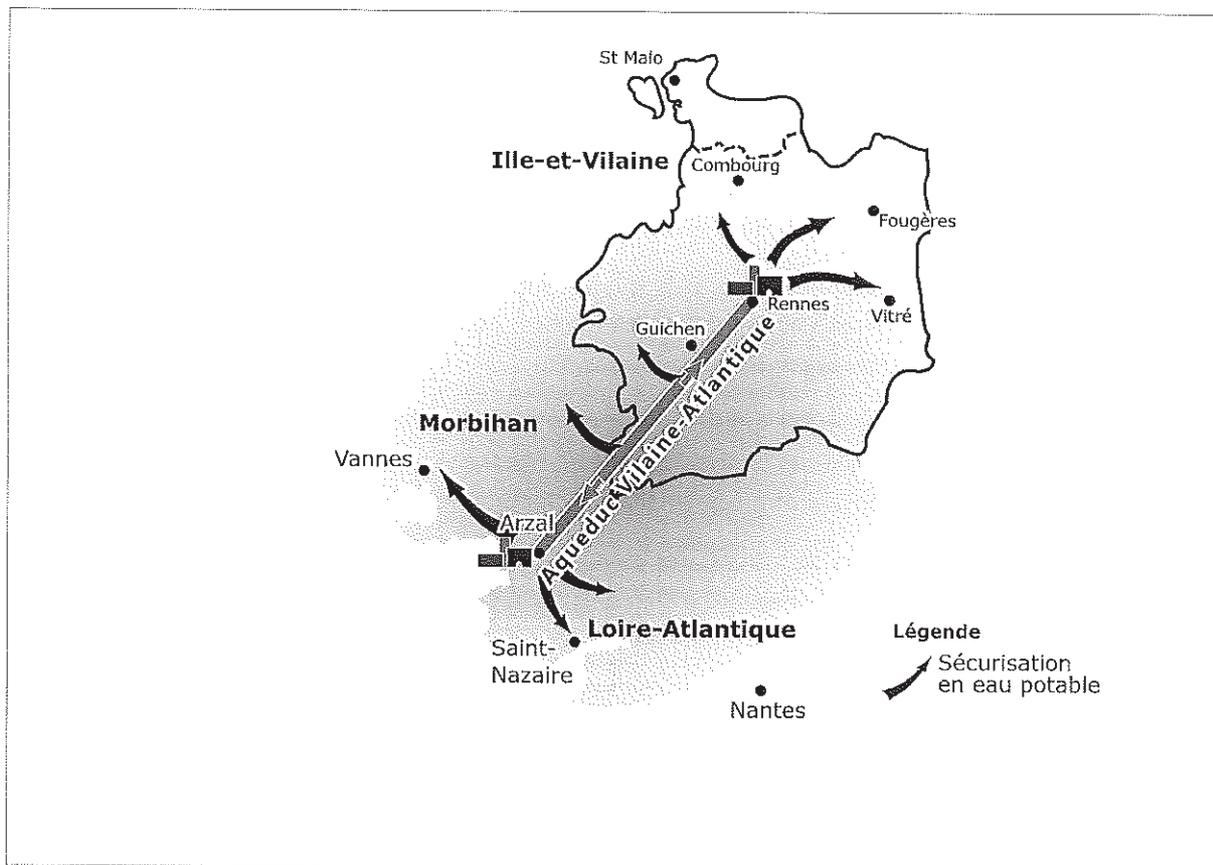
Jean-Pierre TROUSLARD (Directeur du SMG35)
Tel : 02 99 85 50 67 – Mail : jprouslard@smg35.fr

- Une meilleure garantie du respect des débits minimaux, notamment en période estivale, des cours d'eau dans lesquels des prélèvements sont effectués ;
- Un coût évité de 10 millions d'euros de travaux, notamment l'agrandissement de la station de traitement de Ferel dans l'estuaire de la Vilaine.

Complémentairement, le SMG35 agit aux côtés des collectivités de l'eau potable pour limiter les pertes en eau. Plusieurs investissements ont déjà permis de réaliser des économies d'eau : financement d'usines nouvelles et performantes (gain de rendement) et interconnexions neuves (ex : gain de 800 000 m³/an sur l'aqueduc reliant Mézières-sur-Couesnon à Rennes en remplacement de l'aqueduc historique).

Enfin, des études sont en cours pour améliorer la sécurisation du secteur de la Côte d'Emeraude.

Carte du projet d'Aqueduc Vilaine-Atlantique



OF 21.03.2016

Un aqueduc de 90 km entre Arzal et Rennes

Le chantier s'achèvera en 2020. Il aura duré dix ans pour enterrer cette longue canalisation qui passe par trois départements.

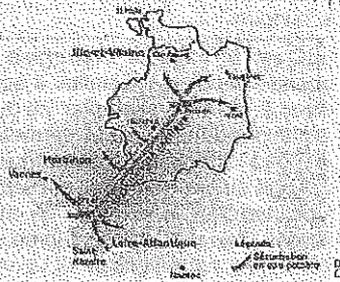
Quand on pense aqueduc, on imagine un ouvrage en pierre comme le pont du Gard, bâti par les Romains. « De nos jours, c'est une canalisation enterrée, où l'eau circule sous pression », décrit Jean-Pierre Trouslard, le directeur du Syndicat mixte de gestion de l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG 35). Justement, la dernière tranche de travaux va permettre de terminer l'Aqueduc Vaine Atlantique (AVA), un gigantesque ouvrage qui s'étendra, à terme, du barrage d'Arzal à Rennes.

30 millions d'euros

Cet aqueduc est le fruit d'une coopération entre trois départements : Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique. Long de 90 km, ses travaux ont débuté en 2010. Il s'achèvera à l'horizon 2020, pour un coût total de 30 millions d'euros.

50 km de canalisations vont s'ajouter aux 40 km déjà existants, reliant les deux plus grosses usines de Bretagne : la station de traitement des eaux de Ferel (barrage d'Arzal) à celle de Villejean, à Rennes.

Cet ouvrage permettra un double



sens de circulation de l'eau. L'eau d'Ille-et-Vilaine répond aux pics de besoins estivaux de la côte sud. En sens inverse, l'eau d'Arzal offre une meilleure recharge hivernale et printanière des ressources en eau d'Ille-et-Vilaine. « Grâce au raccordement à Rennes, véritable nœud hydraulique du département, cette conduite vient sécuriser l'ensemble du département, à l'exception de la Côte d'Émeraude », explique Jean-Pierre Trouslard. Un volume d'eau potable supplémentaire de 7 millions de m³ par an, soit 15 % des besoins actuels, permettra de faire face au développement du département, ainsi qu'aux incertitudes climatiques.

Olivier BERREZAI.

08 30 03 16

Le futur aqueduc inutile en Ile-et-Vilaine ?

L'Aqueduc Vilaine Atlantique est contesté par l'ACEau (Assemblée citoyenne de l'eau), qui en conteste le besoin.

Une dernière tranche va permettre d'achever l'Aqueduc Vilaine Atlantique (*Ouest-France* du 21 mars), fruit d'une coopération entre trois départements : Ile-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique. Long de 90 km de long, il sera terminé à l'horizon 2020, pour un coût total de 30 millions d'euros. 50 km de canalisations vont s'ajouter aux 40 km déjà existants, reliant les deux plus grosses usines de Bretagne : la station de traitement des eaux de Ferrel (barrage d'Arzal) à celle de Villejean, à Rennes.

« Il servira aux autres départements »

L'ACEau, une coordination d'associations de défense de l'environnement et des consommateurs, s'étonne de la décision d'entreprendre ce chantier. « Il est injustifié pour le département d'Ile-et-Vilaine, écrit-elle dans un communiqué, car la production actuelle d'eau potable permet de faire face aux besoins du département et aux évolutions fu-

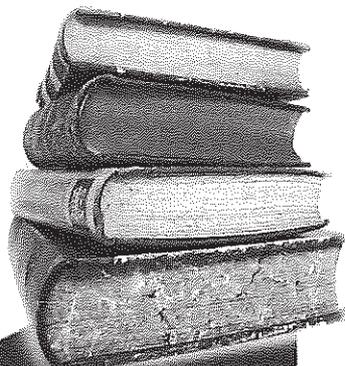
tures, comme l'a d'ailleurs affirmé la Collectivité eau du bassin rennais (CEBR). L'aqueduc sert avant tout à répondre aux besoins estivaux du Morbihan et de la Loire-Atlantique. »

Toujours selon l'ACEau, ce chantier ne tient pas compte « de la disponibilité des nappes souterraines de bonne qualité en Ile-et-Vilaine, ni des causes de fermeture des captages », explique l'association. Elle craint aussi que le dispositif de remontée d'eau en période hivernale, et de descente en période estivale, ne nuise au bon fonctionnement de l'usine de Rennes-Villejean, « complètement restructurée en 2012, grâce à un investissement de 12 millions d'euros ».

Pour se faire entendre, l'ACEau a demandé audience au président du conseil départemental, ainsi qu'à celui du Syndicat mixte de gestion de l'approvisionnement en eau potable de l'Ile-et-Vilaine (SMG 35).

NUMÉRIQUE UNE FILIÈRE DYNAMIQUE

Entre 2008 et 2014, le secteur du numérique a créé 5 100 emplois, soit une moyenne de 850 créations par an en Ile-et-Vilaine. Voilà ce qu'affirme l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Auridan), dans une étude sur l'écosystème numérique rennais parue fin mars. L'aire urbaine de Rennes apparaît comme la grande bénéficiaire de ce dynamisme : 4 500 des 5 100 postes y ont vu le jour. Viennent ensuite les pays de l'Ille (1 000 emplois à Fougères (850), et Saint-Malo/Dinard (750)). Dans le département, en 2014, la filière numérique employait 20 000 personnes (hors Paris (900 000 emplois salariés). Rennes est la huitième métropole régionale pour le nombre d'emplois salariés dans l'écosystème numérique.



2 314

C'est le poids estimé en tonnes de tous les documents empruntés en dix ans à la bibliothèque des Champs libres à Rennes. Durant ces années, la bibliothèque est passée de 26 000 abonnés, fin 2006, à 44 000, fin 2015. Inauguré en mars 2006, l'équipement culturel a dignement fêté ses 10 ans. Il abrite aussi le Musée de Bretagne et l'Espace des sciences.



L'hiver, l'eau rennaise pourra en partie provenir de l'estuaire de la Vilaine, en Morbihan.

UN AQUEDUC ENTRE ARZAL ET RENNES FAIT DÉBAT

En mars, le syndicat mixte de gestion d'approvisionnement en eau potable d'Ile-et-Vilaine (SMG 35) a voté la réalisation d'une canalisation de 50 km entre la station du Drézet à Férel (Morbihan) et celle de Villejean à Rennes (Ile-et-Vilaine). Objectif : permettre aux deux départements voisins d'échanger de l'eau d'ici 2020. En été, l'Ile-et-Vilaine approvisionnera les communes côtières situées entre le golfe du Morbihan et Saint-Nazaire. En automne et au printemps, lors des périodes d'étiage, Rennes bénéficiera de l'eau de Férel. « Cela évitera à l'Ile-et-Vilaine de trop pomper dans les barrages tout en relâchant suffisamment d'eau dans les rivières, explique Jean-Louis Trouslard, directeur du SMG 35. C'est aussi une sécurité supplémentaire en cas de sécheresse ou de gros problème sur une usine majeure de production d'eau. »

Une « assurance » qui aux yeux de l'Assemblée

citoyenne de l'eau (ACEau) est « inutile pour l'Ile-et-Vilaine » et qui « coûte chère », près de 30 millions d'euros. Dans un communiqué, l'association explique qu'il « n'est pas tenu compte de la disponibilité des nappes souterraines de bonne qualité en Ile-et-Vilaine » ni de la production actuelle qui « permet de faire face aux besoins du département et aux évolutions futures ». « C'est justement sur l'évolution des besoins que les interprétations divergent », décrypte Jean-Pierre Trouslard, directeur du Syndicat mixte de gestion de l'approvisionnement. Pour AG Eau, « la consommation par personne baisse. Ce qui compense la hausse de la population d'Ile-et-Vilaine. » Alors que pour le syndicat mixte de gestion de l'approvisionnement : « Nous avons une marge de manœuvre d'environ 10%. Nous ne sommes pas à l'abri d'une grosse avarie d'une station de production d'eau ou d'une sécheresse importante. » ● C.S.

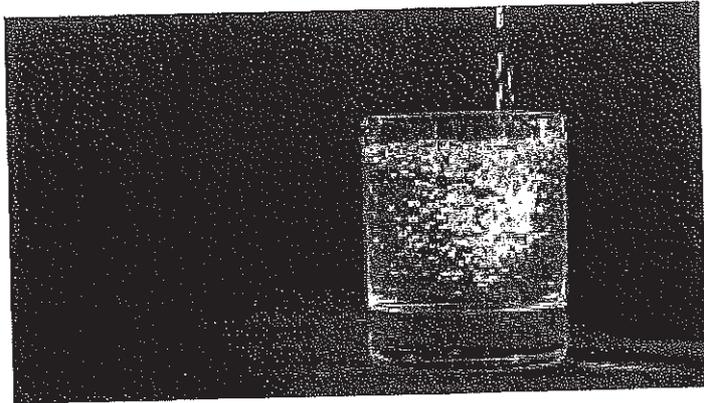
TOUT FOUT L'CAMP!

TNB : FRANÇOIS LE PILLOUËR QUITTE LE NAVIRE

Adieu veau, vache, petits poues et fichiers des abonnés!

épisode 1

MORVANDIAU



Eau potable

La Vilaine dans un verre d'eau

En 2020, les Rennais boiront l'eau de la Vilaine. Elle sera prélevée dans l'estuaire du fleuve et acheminée par l'aqueduc Vilaine-Atlantique, dont il reste 50 km à construire. Un projet à 50 millions d'euros dont l'utilité pose question.

Boire l'eau de son fleuve. C'est un serpent de rivière qui rejaillit régulièrement dans les conseils municipaux des grandes villes fluviales. En 2020, l'eau de la Vilaine coulera dans les robinets des Rennais. Elle ne proviendra pas du bassin rennais, mais de la retenue d'eau d'Arzal, à proximité de l'estuaire du fleuve. Celle-ci alimente déjà une partie de la Loire-Atlantique et du Morbihan. L'eau sera acheminée, entre l'usine de traitement de Férel et la station de Villejean, par l'aqueduc Vilaine-Atlantique. Un ouvrage à 50 millions d'euros, dont les travaux ont débuté en 2008. 45 km ont été construits. Il en reste 50 pour finir l'ouvrage, sous la maîtrise d'œuvre du SMG 35¹ et de l'IAV².

Le projet interroge. Pourquoi aller chercher l'eau à 100 km en aval alors que la capitale bretonne dispose déjà d'un site de captation sur la Vilaine, à Châteaubourg, à 20 km en amont ?

Parce que ce dernier serait difficile à exploiter pour les besoins de la métropole, explique Malika Paulik, ingénieure agronome au SMG 35. « Alimenter Rennes en amont, c'est puiser sur un débit réservé à la vie biologique (les poissons). À Férel, il y a un barrage et une réserve d'eau suffisante. »

Avec trois « adductions » (conduits et aqueduc) et onze points de captage, les installations en place sont pourtant

suffisantes pour le bassin rennais, selon le SMG 35. Mais le syndicat mixte et l'IAV justifient la construction de l'aqueduc en précisant qu'il servira au-delà des intérêts métropolitains. « Rennes est le point central qui permet de répartir les besoins en eau sur tout le département, explique Jean-Pierre Trousiard, directeur du SMG 35. Il s'agit de sécuriser, en cas de sécheresse, toute l'Ille-et-Vilaine. »

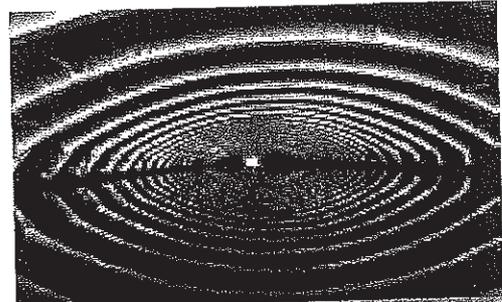
Dans un communiqué envoyé en mars 2016, l'ACEau³ balaye ces arguments : « D'une part, il n'est pas tenu compte (...) de la disponibilité des nappes souterraines de bonne qualité en Ille-et-Vilaine (...). D'autre part, Eau du bassin rennais a démontré que la production actuelle d'eau potable permet de faire face aux besoins de ce département (...). »

Jean-Pierre Trousiard assure que 20 millions d'euros ont déjà été financés sur les 50 millions d'euros du budget de construction à la charge du SMG 35. Le consommateur ne devrait pas sentir la douloureuse. « L'aqueduc est budgété depuis longtemps. Nous avons anticipé les coûts. » Les Bretiliens paient déjà l'édifice depuis plusieurs années... sans s'en rendre compte. ♦

1. SMG 35 : Syndicat mixte de gestion de l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine. Il est constitué de l'EPLEau du bassin rennais et de cinq syndicats mixtes de production (SMP de la Côte d'Émeraude, SMP d'Ille et Rance, SMP du bassin du Couesnon, SMP Ouest 35 et SYMEVAL).

2. IAV : Institution d'aménagement de la Vilaine

3. ACEau : Assemblée citoyenne de l'eau



Parking Vilaine

Destruction, maintien ou aménagement ?

« Une verrue. » Le parking qui recouvre la Vilaine depuis 1970 ne fait pas (plus ?) l'unanimité à Rennes. Sa suppression est l'une des doléances récurrentes exprimée par les habitants dans les consultations menées par la Ville (lire *Le Mensuel* de septembre). Face à la pression des commerçants, principaux soutiens au maintien du parking, la Ville temporaire, Sébastien Séménil, adjoint à l'urbanisme, rappelle les engagements de campagne de Nathalie Appéré en 2014 : ne pas supprimer de places de parking en centre-ville avant l'arrivée de la ligne B du métro, en 2020. De quoi faire de la destruction du parking un argument de campagne pour les prochaines municipales ? Les écologistes, membres de la majorité, en sont « persuadés ». « La destruction du parking Vilaine sera dans le programme de Nathalie Appéré en 2020 », confie Matthieu Theurier, patron d'EELV en mai.

Sébastien Séménil ne confirme pas. Il se contente d'indiquer que la réflexion sur le parking sera débattue lors de la prochaine mandature. En 2014, dans un communiqué, Nathalie Appéré parlait d'un projet « trop compliqué techniquement et difficilement valorisable ». Sans parler de son coût. En coulisses, certains élus écologistes évoquent un projet moins onéreux : supprimer les places de stationnement et installer à la place des aménagements paysagers. À défaut de retrouver « le bleu » de la Vilaine, le centre retrouverait un peu de verdure. Et moins de voitures.

1. *Le Mensuel* de mai 2016



Information – projet de conduite eau potable

Le SMG35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») est projetée entre Bains-sur-Oust et Rennes avec des travaux prévus en 2020. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Des relevés ont déjà eu lieu en 2014, le long du tracé envisagé qui traverse la commune. Ils vont être complétés prochainement par une seconde campagne de mesures (topographie, études de sols).

Pour cela, des géomètres et bureaux d'étude seront amenés à pénétrer sur l'ensemble des parcelles d'ici à la fin de l'année 2016. Nous remercions les personnes concernées de leur réserver le meilleur accueil en leur permettant d'intervenir pour réaliser leurs mesures. Un arrêté préfectoral les autorisera à pénétrer sur le domaine privé.

Une fois ces études réalisées, le tracé prévisionnel pourra être défini précisément à l'échelle de la parcelle. Une information de tous les propriétaires sera alors réalisée courant 2017.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le service du SMG35 au 02.99.85.50.69

*envoi aux communes pour insertion dans le
bulletin municipal*



Mairie de Bains-sur-Oust
Monsieur Le Maire
Monsieur Daniel BARRE
2 place de la Mairie
35600 BAINS-SUR-OUST

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Baulon
Monsieur Le Maire
Monsieur Christophe VERON
1 rue Neuve
35580 BAULON

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.



EARL COURTILLON TAISNE

La Basse Martiniere

35000 RENNES

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL LOUAZEL

La Haie De Terre

35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Pierrick RIGAL

Le Grand Cheville

35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Michel THOUANEL

Le Rouvray

35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL LE GRAND MESMENIER

Mesmenier

35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL FERME GRAIN DE SOL

Montigné

35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



Mme Claire CHATEL
Montigné
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



Mme Marie-Madeleine PEIGNARD

12 Rue De Mordelles

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Gérard MENARD

320 La Rousselais

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DE LA DOUETTEE

La Douettee

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DUMOULIN

La Fontaine Du Pre Auvé

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL VERT-LAIT-PRES

La Graffardière

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Olivier LEFORESTIER

La Tenehais

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



SCEA DU CHESNOT

Le Chesnot

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LE COUDRAY

Le Coudray

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Gérard JEHANNIN

Le Fougeray

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DES BRUYERES

Le Limoret

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DU ROUALAY

Le Roualay

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DE PLAPIGNE

Plapigne

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC BOUREL

Treffieux

35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL LE SILLON
23 La Mettrie
35310 MORDELLES

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LE CHAMP DU CHENE

66 Le Chene

35310 MORDELLES

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DES OLIVIERS

La Basse Grillonnais

35310 MORDELLES

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DE LA GOBERTIERE

La Gobertiere

35310 MORDELLES

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DE LA GODELAIS

La Godelais

35310 MORDELLES

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL GILLOIS CORVOISIER

Le Bas Cramoux

35310 MORDELLES

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC SHERWOOD

Le Courtil Gautier

35310 MORDELLES

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DES CHAMPS DU MEE

Le Mee

35310 MORDELLES

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



Mme Solange DENIER

La Boderie

35330 BOVEL

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL WESTER

La Bouexiere Es Glo

35330 BOVEL

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC KER MORLAIS

La Morlais

35330 BOVEL

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Loïc LELIEVRE

La Nortiere

35330 BOVEL

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Philippe RABADEUX

La Rennais

35330 BOVEL

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



Mme Carole GRUEL

Launay

35330 BOVEL

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DU BLOSSERAY

Le Blosseray

35330 BOVEL

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DES GOULETS

Le Goulet

35330 BOVEL

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DAX

Le Trouesset

35330 BOVEL

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL LES CHAPELLES (GAEC DE LA BLEUNAIS)

25 La Bleunais

35330 LA CHAPELLE BOUEXIC

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DU BOIS DE COURROUET

4 La Richardière

35330 LA CHAPELLE BOUEXIC

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DE L'AVENIR

La Coupuais

35330 LES BRULAIS

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LE PRIEURE

Le Prieuré

35330 LES BRULAIS

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DU VIEUX MOULIN

Courrouet

35330 MERNEL

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC ROGER
19 Le Moulin Mouraud
35330 ST SEGLIN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL LA CARDINALE

2 La Cardinale

35330 ST SEGLIN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Stéphane COLLEAUX

La Cheville

35330 ST SEGLIN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Mickaël RICHARD

La Ville

35330 ST SEGLIN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LE FRESNE

Le Fresne

35330 ST SEGLIN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL BREIZH NORMANDE

12 Brambéac

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



Mme Nelly TESSIER

13 La Bremaudais

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LES BATILINES

26 La Perchelais

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LA FERME DE MEUL'N

47 Saint Méline

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DU VERGER

64 Saint Méline

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DE LA BILLIAIS

7 La Billiais

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC BREIZH NORMANDES

Brambéac

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Jean-Paul THOMAS

Brangolo

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Mickaël ETIENNE

La Devinais

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL MONIQUE ET FRANÇOIS BARBIER

La Fosse - 94 Rue De Guer

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Bernard GUIHARD

La Haute Rouillee

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LA LAMBARDAIS

La Lambardais

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC VAILLANT-PITRE

La Lorencais

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DU DOMAINE

La Peltrais

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Michel DANIEL

Les Noës

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC PSIHAN

Psihan

35330 VAL D'ANAST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LA GRIGNARDAIS

La Grignardais

35330 VAL D'ANAST (CAMPEL)

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LA FERME DE SACHA

Landrouin

35380 MAXENT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL JICQUEL

Le Rocher

35380 MAXENT

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL BOSCOLARD

Boscolard

35550 BRUC SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DE LA CHARMILLE

La Machardais

35550 BRUC SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LA PICRIERE

La Picrière

35550 BRUC SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



Mme Brigitte ROCHER

Le Chesnot

35550 BRUC SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Jean-Philippe GERARD

Le Domaine De L'épine

35550 BRUC SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC BRUC OF BREIZH

Les Champs

35550 BRUC SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Emmanuel ROUX

St Meen

35550 BRUC SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DE LA BLONDE

Treveret

35550 BRUC SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EURL CHEREL GUY

10 Rue Des Forges

35550 LIEURON

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL NS HORIZONS

La Bothelleraye

35550 PIPRIAC

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DU QUERCHE

2 La Guerche

35550 SIXT SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DU CORMIER

2 Noyal

35550 SIXT SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC PINARD LA ROLLAIS

23 La Rollais

35550 SIXT SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC SOREL

4 Lande De Noyal

35550 SIXT SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC CHESNAIS

Belle Perche

35550 SIXT SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LA VALLEE

La Vallee

35550 SIXT SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LE BOIS DE BRAY

Le Bois De Bray

35550 SIXT SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DE BRINGU

Le Clos Bringu

35550 SIXT SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Mickaël BERTRAI

Les Holdrais

35550 SIXT SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



SCEA POMMERY

Pommery

35550 SIXT SUR AFF

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Roland LUC

La Forgerais

35550 ST JUST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DES BRUYERES
La Grigoris Des Landes
35550 ST JUST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Aurélien DEBROIZE

18 La Begacière

35580 BAULON

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DE LA BECASSIERE

La Becassière

35580 BAULON

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



SARL BERU

La Teillais

35580 BAULON

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL DU ROSAY
Le Champs Du Tour
35580 BAULON

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Yvan GREGOIRE

11 La Jouannelais

35580 GOVEN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Antoine BLIER

14 Rue Lampatre

35580 GOVEN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Dominique TARDIF
19 Rue Des Croix De Roche
35580 GOVEN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Guillaume AVELINE

Bolac

35580 GOVEN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DE CAFFORT

Caffort

35580 GOVEN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Pascal VALLEE

La Vallée De Bury

35580 GOVEN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DU FEUILLAGE VERT

Le Breil

35580 GOVEN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



Mme Marie-Eliane JOUANOLLE

Le Champ Blanc

35580 GOVEN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC SOANDE

La Fonchais

35580 GUIGNEN

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DE CRAON

1 Craon

35600 BAINS SUR OUST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC ORHAN
2 La Poignardais
35600 BAINS SUR OUST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL HERVE

2 Le Bignon

35600 BAINS SUR OUST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC GRAVOT-LA GIRAUDAIS

2 Les Touches

35600 BAINS SUR OUST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC MEHA

3 La Grée Du Bleheu

35600 BAINS SUR OUST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC LA PILAIS

La Pilais

35600 BAINS SUR OUST

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Michel POIRIER

La Grande Galandiere

35640 MARTIGNE FERCHAUD

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC MOIZAN

La Barberais

35650 LE RHEU

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL ELEVAGE GALLAIS JEAN-YVES

Les Halliers

35650 LE RHEU

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



INRA – M. Pascal BERTIN

Domaine De La Motte Au Vicomte Bp 35327

35653 LE RHEU CEDEX

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DU BOIS RAOUL

Le Bois Raoul

35660 RENAC

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



M. Martial HERVE

La Métairie Du Bois

56200 COURNON

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



GAEC DU BROUSSAIS

Le Broussais

56200 COURNON

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT



EARL GICQUEL PASCAL

La Rivière

56910 CARENTOIR

Rennes, le 31 mars 2022

Le SMGEau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

L'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus il y a maintenant plusieurs années. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité et un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Le projet a pris du retard en raison d'un recours. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent maintenant avoir lieu, avec une régularisation du dossier réglementaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier début avril 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Passage également d'un bureau d'études environnement (SEGED)
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Nous avons désigné un géomètre-expert, Monsieur Frédéric BOYER (1TERRAIN – smg35@1terrain.fr), qui sera votre interlocuteur privilégié et que vous avez peut-être déjà rencontré.

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour évaluer les dégâts aux cultures.

Dans le but de vous indemniser, vous voudrez bien lui transmettre votre dernier relevé MSA et un RIB à l'adresse suivante : 1TERRAIN 9 Avenue de Cézembre 35170 BRUZ.

Le calendrier précis des travaux vous sera communiqué dès que possible.

Comptant sur votre collaboration, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur votre exploitation.

Le Président du SMG-Eau35 Joseph BOIVENT

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Bovel
Monsieur Le Maire
Monsieur José MERCIER
Le bourg
35330 BOVEL

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Bréal-sous-Montfort
Monsieur Le Maire
Monsieur Bernard ETHORE
2 rue de Bruz
35310 BREAL-SOUS-MONTFORT

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Bruc-sur-Aff
Monsieur Le Maire
Monsieur Philippe ESLAN
6 rue de l'Aff
35550 BRUC-SUR-AFF

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

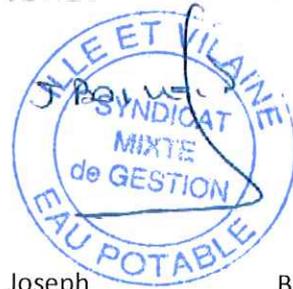
- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de La chapelle Bouexic
Monsieur Le Maire
Monsieur Roger MORAZIN
37 rue de la Mairie
35330 LA CHAPELLE BOUEXIC

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Chavagne
Monsieur Le Maire
Monsieur René BOUILLON
1 rue de l'Avenir
35310 CHAVAGNE

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Goven
Monsieur Le Maire
Monsieur Norbert SAULNIER
21 rue de la Mairie
35580 GOVEN

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Val d'Anast
Monsieur Le Maire
Monsieur Pierre-Yves REBOUX
11 rue de Lohéac
35330 MAURE DE BRETAGNE

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Mordelles
Monsieur Le Maire
Monsieur Thierry LE BIHAN
29 avenue maréchal Leclerc
35310 MORDELLES

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Rennes
Madame Le Maire
Madame Nathalie APPERE
place de la mairie
35000 RENNES

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Madame Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Le Rheu
Monsieur Le Maire
Monsieur Mickaël BOULOUX
place de la mairie
35650 LE RHEU

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Saint Seglin
Madame Le Maire
Madame Marie-Thérèse MONVOISIN
4 rue de l'église
35330 SAINT SEGLIN

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Madame Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Sixt-sur-Aff
Monsieur Le Maire
Monsieur René RIAUD
2 rue Onffroy de la Rosière
35550 SIXT-SUR-AFF

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



Mairie de Vezin-le-Coquet
Monsieur Le Maire
Monsieur René-François HOUSSIN
8 rue de Rennes
35132 VEZIN-LE-COQUET

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Maire,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



CEBR
Monsieur Le Président
Monsieur Michel DEMOLDER
2 rue de la Mabilais
35044 RENNES

Nos références JPT-22-015
Affaire suivie par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Président,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



SIAEP LES BRUYERES
Monsieur Le Président
Monsieur Rémi PITRE
ZA de la Lande Rose 12 rue Blaise
Pascal
35580 GUICHEN

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Président,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des

états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



SMP OUEST35
Monsieur Le Président
Monsieur Rémi PITRE
ZA de la Lande Rose 12 rue Blaise
Pascal BP88051
35580 GUICHEN

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Président,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des

états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent



SME Forêt de Paimpont
Monsieur Le Président
Monsieur David MOIZAN
6 rue la Mairie
35160 MONTERFIL

Nos références JPT-22-015
Affaire suivi par Jean-Pierre TROUSLARD
Email jptrouslard@smg35.fr
Téléphone 02 99 85 50 69
Objet Information travaux
Aqueduc Vilaine Atlantique

Rennes, le 31 mars 2022

Monsieur Le Président,

Le SMG-Eau35 est la collectivité en charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le département d'Ille et Vilaine. A ce titre, une canalisation de gros diamètre (« Aqueduc Vilaine Atlantique ») va être réalisée entre Bains-sur-Oust et Rennes. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Différentes réunions d'informations ont déjà eu lieu lors du mandat précédent et l'ensemble des propriétaires et exploitants ont été prévenus. Des conventions de servitude ont été signées à l'amiable en grande majorité. Un arrêté préfectoral suite à enquête publique est venu compléter pour les manquantes.

Les consultations des entreprises ont eu lieu en 2019 mais la notification des marchés ne s'est faite que fin 2021 en raison d'un recours de la part d'une association environnementale. Le tribunal a confirmé l'utilité publique du projet en décembre 2021 et les travaux peuvent donc avoir lieu, même si une régularisation du dossier réglementaire devra être faite.

Le planning envisagé est le suivant :

- Lancement de la préparation du chantier fin mars 2022
- Passage de géomètres et de collaborateurs des entreprises sur les parcelles concernées dès cette date pour confirmer le tracé prévu et préparer les commandes des tuyaux
- Réalisation de traversées de routes et cours d'eau par forages au printemps et à l'été 2022
- Pose de canalisations entre septembre 2022 et septembre 2023

Les propriétaires des parcelles sur lesquelles passeront les canalisations ont déjà été dédommagés. Les exploitants agricoles seront prévenus individuellement par le géomètre qui suit le projet et des états des lieux avant et après les travaux seront effectués avec indemnisation des dégâts aux cultures.

N'hésitez pas à contacter le service du SMGEau35 au 02.99.85.50.69 pour de plus amples informations. Pour les particuliers, les contacts peuvent être pris auprès du cabinet de géomètre cabinet 1Terrain en charge de l'opération, qui peut être joint à l'adresse smg35@1terrain.fr.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président



Joseph

Boivent

PIECE 10 - ANNEXE 2 : DECLARATION D'INTENTION 2023, PUBLICITE, EXERCICE DU DROIT D'INITIATIVE & DECISION DU PREFET



DECLARATION D'INTENTION

AU TITRE DES ARTICLES
L.121-18 ET R. 121-25 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT

**Aqueduc Vilaine Atlantique – 3^{ème}
tranche**

juin 2022

Syndicat mixte de Gestion de l'Eau d'Ille et Vilaine
2 D, allée Jacques Frimot
35 000 RENNES
Tél : 02 99 85 50 69

Préambule

Afin d'accompagner la consommation grandissante d'eau potable du département d'Ille-et-Vilaine et au regard des ressources en eau limitées et sensibles à la sécheresse, il a été décidé de réaliser une canalisation souterraine de transport d'eau potable entre les communes de Férel et Rennes. Ce projet, dénommé Aqueduc Vilaine-Atlantique (AVA), est scindé en trois phases ; les deux premières ayant été réalisées entre 2010 et 2012.

Portée par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en Eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG-Eau35), la troisième phase de l'AVA, reliant les usines de Bains-sur-Oust et le quartier de Villejean à Rennes, a fait l'objet, le 4 février 2019, d'un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique du projet de construction de la dernière tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique entre Bains-sur-Oust et Rennes, valant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Bovel, Val d'Anast et Vezin-le-Coquet et instaurant une servitude pour le passage de la canalisation d'eau potable. Le 30 octobre 2018, une autorisation environnementale a également été accordée.

L'arrêté du 4 février 2019 a été contesté devant le Tribunal administratif de Rennes. Par un jugement en date du 9 décembre 2021, le Tribunal administratif de Rennes a annulé cette décision pour vice de procédure et a différé la prise d'effet de cette annulation à la date du 1^{er} janvier 2024, considérant que l'annulation porterait une atteinte manifestement excessive au bon fonctionnement du service public d'alimentation en eau des départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine.

Cette annulation différée a pour objectif de permettre au SMG-Eau35 de régulariser la procédure, en complétant son étude d'impact et en établissant une évaluation socio-économique.

Ces documents seront intégrés au dossier de demande de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la communes de Bovel et d'institution d'une servitude pour le passage de la canalisation d'eau potable, qui fera l'objet d'une enquête publique et d'un nouvel arrêté.

La mise en œuvre de cette procédure de régularisation nécessite de publier une déclaration d'intention.

En effet, l'article L. 121-18 du code de l'environnement impose, pour les projets publics soumis à évaluation environnementale dont le coût est supérieur à 5 millions d'euros, la publication d'une déclaration d'intention par le maître d'ouvrage avant le dépôt de la demande d'autorisation.

La publication d'une telle déclaration d'intention doit permettre au public d'exercer auprès du préfet son droit d'initiative en vue de l'organisation d'une concertation.

Le projet de 3^{ème} phase de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique est soumis à évaluation environnementale et relève donc du champ d'application de ces dispositions.

Motivations et raisons d'être du projet

Le projet consiste en la mise en place d'une canalisation transportant de l'eau potable entre les usines d'eau potable de Férel et de Villejean à Rennes (fonctionnement dans les 2 sens) afin de :

- ✓ **Sécuriser l'alimentation en eau potable, notamment en période de crise** : ceci concerne principalement le département d'Ille-et-Vilaine, en grande partie relié grâce au réseau de canalisations d'interconnexion inscrites au schéma départemental. La conduite permettra également de soulager la zone de desserte de l'usine de Férel, sur les départements de Loire-Atlantique et du Morbihan, en période estivale notamment
- ✓ **Préserver la ressource en eau** : en conséquence du point précédent, l'interconnexion permettra d'assurer, particulièrement sur le département d'Ille-et-Vilaine, un meilleur respect des débits d'étiage et une meilleure gestion de la ressource en eau via les barrages, en maîtrisant les prélèvements dans les cours d'eau,
- ✓ **Optimiser le fonctionnement des unités de production en eau existantes** :
 - L'usine de Férel qui présente une capacité de production supérieure aux besoins réels en dehors des périodes de pointe estivales,
 - L'usine de Villejean et plus généralement les usines de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, qui font face à une baisse des besoins en période estivale.

Cette connexion est mentionnée comme étant à entreprendre dans le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable d'Ille-et-Vilaine depuis l'année 2000 pour faire face aux besoins futurs du bassin rennais. En 2007, le projet a été validé par l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (aujourd'hui dénommé Eaux et Vilaine, EPTB de la Vilaine) et les Syndicats Départementaux du Morbihan et d'Ille et Vilaine en 3 phases. Il est par ailleurs inscrit au SAGE Vilaine. Depuis 2013, 2 des 3 phases ont été réalisées. La 3ème tranche correspond à la liaison Bains sur Oust - Rennes.

Le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 et, plus particulièrement, le chapitre 7 relatif à la gestion des prélèvements d'eau. De part ses objectifs, le projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique contribuera à une meilleure gestion quantitative de la ressource et sera un outil de gestion de crise. Par ailleurs, le choix du tracé et les mesures prises pour le déroulement du chantier sont compatibles avec le chapitre 8 du SDAGE relatif à la préservation des zones humides. Pour ces dernières, lorsqu'il n'était pas possible de les éviter, l'emprise du chantier sera réduite et des dispositions techniques seront mise en œuvre pour éviter les effets de drainance de la tranchée.

Le projet est compatible avec le SAGE Vilaine approuvé le 2 juillet 2015 et notamment avec les dispositions suivantes :

- Disposition 1 : protection des zones humides
- Disposition 12 : préservation des cours d'eau
- Disposition 13 : réduire et compenser les atteintes qui ne peuvent être évitées
- Disposition 159 : compenser la dégradation des zones d'expansion des crues
- Disposition 182 : finaliser les travaux de sécurisation programmés

Les dispositions prise pour réaliser le chantier, ainsi que le choix du tracé de la canalisation, permettent d'éviter les atteintes au milieu, notamment au traversées de cours d'eau et de zones humides.

Ainsi, la 3ème tranche correspond à la réalisation des ouvrages suivants :

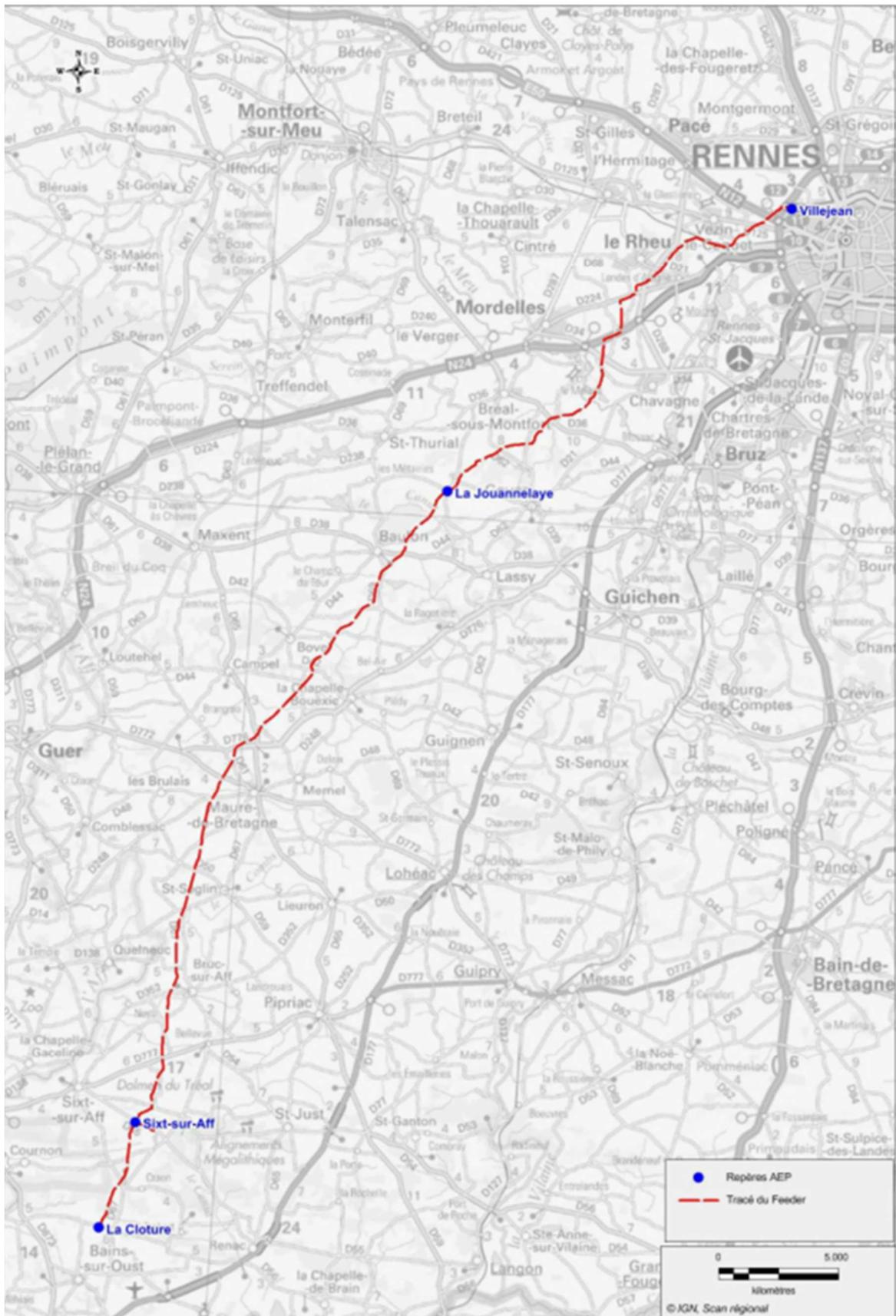
- La pose d'environ **59 km de canalisations** de diamètre DN 700 et DN 600, depuis le lieu-dit la Clôture à **Bains-sur-Oust** jusqu'à l'usine de Villejean à **Rennes** (15 communes traversées);
- La création sur le tracé de **2 sites de stockage** constitués chacun de 2 réservoirs de 2 500 m³ à Sixt-sur-Aff et Goven (la Jouannelaye) ;

La création de **2 stations de pompage** : une associée au site de stockage de Sixt-sur-Aff et une à l'usine de Villejean, pour le fonctionnement en retour vers l'usine de Férel.

La déclaration d'utilité publique est nécessaire en vue d'assurer la maîtrise du foncier des emprises devant accueillir les deux stations de pompage.

Le projet nécessite par ailleurs l'établissement d'une servitude pour permettre le passage de la canalisation d'eau potable, en application des dispositions des articles L. 152-1 et L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime.

Il suppose également la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bovel. En revanche, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme applicables aux communes de Vezin-le-Coquet et de Val d'Anast n'est plus nécessaire. En effet, le PLUi de Rennes Métropole incluant la commune de Vezin-le-Coquet permet désormais la réalisation de la canalisation. La procédure de révision en cours du PLU de Val d'Anast intègre également le projet de réalisation de la canalisation.



Liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet

Les communes concernées par le tracé de la 3^{ème} tranche de l'aqueduc sont :

- Bains sur Oust,
- Sixt sur Aff
- Bruc sur Aff
- Saint Seglin
- Val d'Anast
- Bovel
- Baulon
- Goven
- Chavagne
- Breal sous Montfort
- La Chapelle Bouexic
- Mordelles
- Le Rheu
- Vezin le Coquet
- Rennes

Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Le tracé traverse essentiellement des zones agricoles en cultures ou en friches avec des passages à travers des haies et quelques bois classés (650 mètres concernés). Il recoupe également 39 cours d'eau, 24 zones humides, une voie ferrée, 3 routes nationales, 21 routes départementales et des voies communales. La pose de la canalisation est généralement effectuée en tranchée ouverte sauf pour les traversées de route nationale, de voie ferrée et pour les principaux cours d'eau où la pose sera effectuée par forage ou micro tunnelier.

Compte tenu de l'implantation souterraine de la canalisation, les impacts environnementaux du projet sont essentiellement limités à la période de travaux : modification temporaire de l'occupation des sols et arrêt des activités agricoles pendant et sur l'emprise des travaux, destruction du couvert végétal et des cultures, perturbation des milieux naturels proches du chantier, passage dans les haies, passage dans des zones humides et les cours d'eau lorsque cela est nécessaire.

Les principales mesures prises pour éviter, réduire et compenser ces impacts sont les suivantes :

- Choix du tracé de moindre impact écologique,
- Remise en état des terrains agricoles après travaux,
- Indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles concernés par les travaux,
- Limitation de la largeur du chantier, notamment lors des traversées de haie et de zones humides,
- Mise en place de bouchons d'argile dans la tranchée afin d'éviter le drainage de zones humides,
- Traversée des principaux cours d'eau en forage,
- Suivi du chantier par un écologue chargé de vérifier la mise en œuvre de ces mesures.

Ces impacts restent limités et bien plus faibles que ceux générés par les solutions alternatives qui pourraient être envisagées pour faire face aux besoins en eau potable : sollicitation plus importante des ressources existantes, mobilisation de nouvelles ressources souterraines et/ou superficielles, augmentation de la capacité de traitement de l'usine de Ferel.

Solutions alternatives envisagées

Sollicitation plus importante des ressources existantes en Ille-et-Vilaine

Cette solution se baserait sur une plus grande sollicitation des infrastructures de prélèvement existantes : barrages, prises d'eau en rivière, forages.

La sollicitation des principales ressources du département est aujourd'hui optimisée et a déjà augmenté de 5 à 6 millions de m³ depuis 10 ans. Cependant, les principales ressources du département sont déjà en limite de capacité lors des années sèches (par exemple lors de l'année 2016) :

- Les barrages de la Vilaine amont (Cantache, Valière, Haute-Vilaine) présentent une forte sensibilité à la sécheresse : les études menées par le Conseil Départemental en 2011 et 2016 montrent que le respect des débits réservés dans la Vilaine (notamment au droit de Rennes et de Vitré) nécessite d'ores et déjà d'adapter les prélèvements en année sèche,
- Le barrage de la Rance amont (Rophemel) est très réactif aux pluies hivernales. Toutefois, son volume de stockage pourrait s'avérer limitant en cas d'étiage prolongé (même en absence de production d'électricité),
- Le barrage de la Chèze présente un volume de stockage important (14 millions de m³). Toutefois, son bassin versant d'alimentation est relativement modeste et son remplissage en année sèche n'est possible que grâce à un pompage depuis l'aval situé sur le Meu à Mordelles. Sa capacité pourrait s'avérer limitante en cas de succession d'années sèches,
- La prise d'eau de Mordelles sur le Meu ne peut pas être exploitée pendant une partie de l'année, y compris en année normale, en raison des faibles débits d'étiage dans ce cours d'eau,
- La prise d'eau sur le Couesnon à Mézières-sur-Couesnon s'effectue « au fil de l'eau » et son utilisation peut être limitée en étiage en année sèche,
- Les débits des drains du Coglais et de Fougères sont également sensibles à la sécheresse (débit minimal en septembre-octobre),

De plus, l'application de la réglementation en matière de respect des débits minimaux biologiques (article L. 214-18 du code de l'environnement) et des débits nécessaires aux autres usages (rejets des stations d'épuration notamment) limite une trop grande sollicitation des infrastructures de prélèvement existantes.

Enfin, comme indiqué précédemment, toutes ces ressources sont sensibles au réchauffement climatique et notamment à la tendance à la hausse de l'évapotranspiration, déjà observée.

Exploitation de nouvelles ressources souterraines

Les ressources souterraines présentent généralement des capacités de production assez faibles. Même si une optimisation de certains prélèvements est sans doute possible, les forages et puits sont en général utilisées au maximum de leurs possibilités afin d'éviter une baisse irréversible de la nappe et un dénoisement des crépines qui peuvent occasionner des problèmes de qualité et/ou de colmatage des ouvrages.

Concernant l'Ille-et-Vilaine, les ressources souterraines sont caractérisées par un nombre important de nappes exploitées et par un débit exploitable sur chaque nappe en général faible (excepté sur quelques bassins tertiaires). Ainsi, le volume annuel moyen prélevé sur les captages souterrains exploités (puits et forages) est aujourd'hui d'environ 700 m³/j par captage.

Les eaux souterraines font l'objet de nombreuses recherches depuis des décennies en Bretagne, notamment via les projets du BRGM depuis 10 ans (programmes SILURES, Rapsodi et Cynergy, programme ANAFORE en cours). Toutes les recherches en eau réalisées depuis 20 ans en Ille-et-Vilaine (3M€ d'études au niveau du SMG) ont abouti pour l'instant à la mise en service de 17 captages pour l'eau potable, d'une capacité moyenne de 400 m³/j (total de 2,5 Mm³ exploitables pour 3,8 Mm³

escomptés lors des études). Parallèlement, une vingtaine de puits ont été abandonnés dans les années 1990 pour des raisons de qualité, de protection insuffisante ou de faible productivité pour 1,4 Mm³/an. Il est à noter que les recherches concernent désormais plutôt des nappes profondes, dont les teneurs en fer et manganèse peuvent parfois être problématiques pour la production d'eau potable.

Ces nouvelles ressources présentent un réel intérêt au niveau local lorsqu'elles présentent un débit exploitable et sont situées dans des territoires déficitaires (par exemple Plesder) mais elles sont très loin d'être suffisantes pour faire face à l'augmentation générale des besoins, notamment dans les agglomérations.

Il est à noter qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des captages souterrains en service en Ille-et-Vilaine permet une exploitation presque maximale des nappes, à quelques exceptions près (Vau Rezé, Challonge, Boutriais...). Les captages souterrains classés prioritaires pour les nitrates en Ille-et-Vilaine souterrains représentent ainsi moins de 1% de la production en eau potable du département. Toutefois, la situation reste fragile sur plusieurs ouvrages et nécessite une très grande vigilance pour stabiliser et améliorer la qualité des eaux, afin de maintenir le potentiel de production actuelle.

Exploitation de nouvelles ressources superficielles en Ille-et-Vilaine

Le régime hydrologique des cours d'eau bretons et l'absence de fleuve de taille importante se traduisent par une relative faiblesse des débits naturels en période d'étiage. Afin d'assurer des prélèvements destinés à la production d'eau potable tout au long de l'année, des barrages ont été réalisés sur plusieurs cours d'eau d'Ille-et-Vilaine, principalement au cours des années 70 et 90 : barrages de la Chèze et du Canut, de la Vilaine amont (Haute-Vilaine, Cantache, et Valière). Le barrage de Rophemel, initialement construit pour la production d'hydro-électricité, a lui été en partie destiné à la production d'eau potable à partir des années 60.

Par ailleurs, suite au Schéma Départemental de 1994, deux autres sites de barrage ont été étudiés : sur le Meu à Gaël et sur l'Aff en forêt de Paimpont. Une mission interministérielle sur l'alimentation en eau potable du département en 1998 a conclu à la non pertinence de réalisation de ces barrages, essentiellement pour des raisons de qualité (risques d'eutrophisation importants), le site de Paimpont cumulant en plus une levée de bouclier « culturelle ». La mission préconisait aussi de « faire davantage appel aux installations du barrage d'Arzal ».

Pour ces raisons, la création d'un nouveau prélèvement en cours d'eau en vue de la production d'eau potable nécessiterait forcément la construction d'un nouveau barrage, sur un site restant à définir. Au-delà de sa faisabilité technique, cette solution paraît difficilement envisageable, en raison du coût environnemental, social et financier d'un tel projet.

Solution alternative pour la sécurisation de la côte Atlantique

Pour faire face aux pointes de demande estivales, il a été envisagé d'augmenter la capacité de traitement de l'usine de Férel par la réalisation d'une nouvelle tranche de traitement (ajout d'une ou plusieurs files de traitement).

Toutefois, cette augmentation de capacité n'aurait été utile que pendant une période très courte (juillet- août) et aurait accentué la sous-utilisation de l'usine le reste du temps.

Cette solution aurait sans doute également nécessité de d'augmenter le diamètre des canalisations d'adduction existantes, notamment vers le Morbihan, ainsi que les stockages de l'usine.

C'est une des raisons pour lesquelles la solution globale qui a été privilégiée est celle des interconnexions (Aqueduc Vilaine Atlantique mais aussi axe Nantes/Saint Nazaire/Cap Atlantique) entre des secteurs ayant des problématiques complémentaires (agglomérations de Nantes et Rennes : baisse de consommation l'été avec les départs en congés et les vacances scolaires) qui permettent ainsi d'envisager des secours mutuels, de diversifier l'approvisionnement et d'éviter de tout miser en été sur une seule usine et donc un seul point de captage.

Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public

Le projet n'entre pas dans le champ de la concertation obligatoire au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme. Néanmoins, le public a été associé au projet à toutes les étapes de sa conception.

Ainsi, les informations sur les caractéristiques du projet ont été relayées dans la presse dès mars 2016, sur le site internet du SMG-Eau35 et dans les bulletins municipaux des communes concernées par le tracé du viaduc.

Plusieurs réunions d'information et de participation sur le projet, les travaux et les aspects fonciers ont également été organisées en 2017. Les 630 propriétaires et 109 exploitants agricoles concernés ont ainsi été en mesure de s'informer et de s'exprimer sur le projet. En outre, 3 permanences du géomètre en charge de l'opération ont été organisées afin d'entendre individuellement les propriétaires et exploitants qui le souhaitent. Des rencontres sur site ont été réalisées sur demande de certains propriétaires et exploitants.

Par ailleurs, toutes les personnes intéressées ont pu s'informer et s'exprimer sur le projet lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 février 2018 au 21 mars 2018.

Le public a donc pu s'informer et s'exprimer sur les caractéristiques du projet dans la cadre de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique.

Aujourd'hui, si l'annulation de cet acte impose d'organiser une nouvelle procédure afin de régulariser certains vices de procédure, les caractéristiques du projet demeurent inchangées.

Par ailleurs, compte tenu de l'intérêt public lié à la réalisation dans les meilleurs délais du projet pour assurer l'alimentation en eau du département d'Ille-et-Vilaine et au regard du délai prévu par le juge administratif pour régulariser la procédure (1^{er} janvier 2024), le calendrier procédural apparaît très contraint et ne doit pas être prolongé.

Aussi, compte tenu de ce contexte de régularisation de la procédure et de l'ensemble des démarches de participation du public déjà mises en œuvre sur le projet, le SMG-Eau35 n'a pas prévu de nouvelle étape de concertation. Une enquête publique sera en revanche organisée dans le cadre de l'instruction de la demande de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bovel et d'institution d'une servitude pour le passage de la canalisation d'eau potable.

Aucune modalité de concertation préalable du public n'est donc envisagée.

Publicité de la déclaration d'intention

Conformément aux articles L. 121-18 et R. 121-25 du code de l'environnement, la déclaration d'intention est publiée sur le site internet du maître d'ouvrage et sur le site internet des services de l'Etat dans le département.

Il sera également procédé à un affichage dans les mairies des communes concernées par le projet.

La présente déclaration d'intention est ainsi consultable :

- Sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques-et-concertations-prealables>
- Sur le site internet du SMG-Eau35, à l'adresse suivante : <https://eau35.fr/>
- Dans les mairies des communes concernées :
 - Bains sur Oust,
 - Sixt sur Aff
 - Bruc sur Aff
 - Saint Seglin
 - Val d'Anast
 - Bovel
 - Baulon
 - Goven
 - Chavagne
 - Breal sous Montfort
 - La Chapelle Bouexic
 - Mordelles
 - Le Rheu
 - Vezin le Coquet
 - Rennes

Exercice du droit d'initiative

Conformément aux dispositions des articles L. 121-17-1 et suivants du code de l'environnement, le droit d'initiative peut être exercé auprès du préfet, en vue de l'organisation d'une concertation dans les conditions prévues aux articles L. 121-19 et R. 121-26 et suivants du code de l'environnement.

Le droit d'initiative peut être exercé dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la présente déclaration d'intention.

Le représentant de l'État décide de l'opportunité d'organiser une concertation préalable selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement et, dans ce cas, fixe la durée et l'échelle territoriale de la participation qui sera mise en œuvre au regard des principaux impacts environnementaux et des retombées socio-économiques attendus.

Sa décision est motivée et rendue publique dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande.

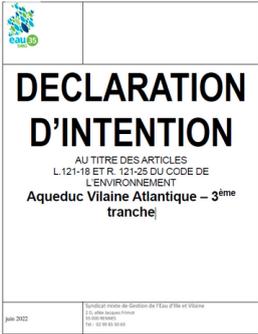
En l'absence de décision explicite dans ce délai, le représentant de l'Etat est réputé avoir rejeté la demande.



https://eau35.fr/

8 juillet 2022

Déclaration d'intention du projet AVA – 3ème tranche



DECLARATION D'INTENTION
AU TITRE DES ARTICLES
L.121-18 ET R. 121-25 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT
**Aqueduc Vilaine Atlantique – 3^{ème}
tranche**

juin 2022

Syndicat mixte de Gestion de l'Eau d'Ille et Vilaine
21, rue de la République
35000 RENNES
Tel : 02 99 80 00 00

Afin d'accompagner la consommation grandissante d'eau potable du département d'Ille-et-Vilaine et au regard des ressources en eau limitées et sensibles à la sécheresse, il a été décidé de réaliser une canalisation souterraine de transport d'eau potable entre les communes de Férel et Rennes. Ce projet, dénommé Aqueduc Vilaine-Atlantique (AVA), est scindé en trois phases ; les deux premières ayant été réalisées entre 2010 et 2012. La déclaration d'intention porte sur la 3ème phase.

Partager cet article : [Partager 0](#)

EN COMPLÉMENT D'INFOS

[declaration_intention_ava_3eme_tranche](#)



ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques-et-concertations-prealables/Concertations-prealables/Dedclaration-d-intention-Aqueduc-Vilaine-Atlantique

Climatologie mens... www.hydrologie-br... (972 non lus) - [lap... Démarches - demar... Electricity Maps | É... maina Liamm - Eau & Pest...

Actualités ▾ Actions de l'État ▾ Services de l'État ▾ **Publications ▾** Démarches ▾

Accueil > Publications > Consultations publiques et concertations préalables > Concertations préalables > Déclaration d'intention | Aqueduc Vilaine Atlantique

Déclaration d'intention | Aqueduc Vilaine Atlantique

Mis à jour le 19/07/2022

Afin d'accompagner la consommation grandissante d'eau potable du département d'Ille-et-Vilaine et au regard des ressources en eau limitées et sensibles à la sécheresse, il a été décidé de réaliser une canalisation souterraine de transport d'eau potable entre les communes de Férel et Rennes. Ce projet, dénommé Aqueduc Vilaine-Atlantique (AVA), est scindé en trois phases ; les deux premières ayant été réalisées entre 2010 et 2012.

Portée par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en Eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG-Eau35), la troisième phase de l'AVA, reliant les usines de Bains-sur-Oust et le quartier de Villejean à Rennes, a fait l'objet, le 4 février 2019, d'un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique du projet de construction de la dernière tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique entre Bainsur-Oust et Rennes, valant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Bovel, Val d'Anast et Vezin-le-Coquet et instaurant une servitude pour le passage de la canalisation d'eau potable. Le 30 octobre 2018, une autorisation environnementale a également été accordée.

Déclaration-intenti...pdf Déclaration-intenti...pdf Déclaration-intenti...pdf

[Tout afficher](#)



eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

Délégation Ille et Vilaine

Maison de la Consommation et de l'Environnement
48 boulevard Magenta
35000 RENNES
ille-et-vilaine@eau-et-rivieres.org

Arrivée DDCSPP 35

21 SEP. 2022

Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine
Service de la protection des populations
15 avenue de Cucillé
Avenue de la préfecture
35000 RENNES

À Rennes, le vendredi 16 septembre 2022

Objet: Demande de concertation préalable pour un projet de canalisation souterraine de transport d'eau potable entre les communes de Férel et Rennes par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en Eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG-Eau35)

Monsieur le Préfet,

Vous avez publié le 19 juillet 2022 une déclaration préalable d'intention pour un projet de canalisation souterraine de transport d'eau potable entre les communes de Férel et Rennes par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en Eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG-Eau35). En effet, en application de l'article L. 121-18 du code de l'environnement, ce projet est soumis à déclaration d'intention puisque le code de l'environnement impose pour les projets publics soumis à évaluation environnementale dont le coût est supérieur à 5 millions d'euros, la publication d'une déclaration d'intention par le maître d'ouvrage avant le dépôt de la demande d'autorisation.

Les déclarations d'intention doivent comprendre diverses informations destinées à permettre au public de déterminer s'il souhaite réclamer une concertation préalable. Au vu des informations présentes dans cette déclaration d'intention et nos associations souhaitent donc mettre en œuvre leur droit d'initiative au titre des articles L. 121-19 I 3° et R121-26 du code de l'environnement.

Les associations,

- Eau & Rivières de Bretagne, association agréée au titre d'association de protection de l'environnement pour la région Bretagne,
- France Nature Environnement Bretagne, association agréée au titre d'association de protection de l'environnement pour la région Bretagne,

vous prie de vouloir procéder à la concertation préalable comme prévu par l'article L121-17 du code de l'environnement.

Nos associations vous prient d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Madame Marie-Pascale DELEUME
Présidente de France Nature Environnement Bretagne

Monsieur Jean PEUZIN
Vice président d'Eau & Rivières de Bretagne



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Décision relative au projet de troisième phase de l'aqueduc Vilaine-Atlantique
porté par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement
en Eau Potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG-Eau 35)**

**Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code de l'environnement ;

Vu la publication, à compter du 8 juillet 2022, de la déclaration d'intention du SMG-Eau 35, relative au projet de troisième phase de l'aqueduc Vilaine-Atlantique entre Bains-sur-Oust et Rennes ;

Vu le courrier du 16 septembre 2022, reçu le 21 septembre 2022, par lequel les associations Eau et Rivières de Bretagne et France Nature Environnement exercent leur droit d'initiative ;

CONSIDÉRANT que, par un arrêté préfectoral du 4 février 2019, le préfet d'Ille-et-Vilaine a déclaré d'utilité publique le projet de troisième phase de l'aqueduc Vilaine-Atlantique, la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Bovel, Val d'Anast et Vézin-le-Coquet et instauré une servitude de passage pour la canalisation d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que, par un jugement n°1901679 du 9 décembre 2021, le tribunal administratif de Rennes a prononcé l'annulation dudit arrêté préfectoral du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT toutefois que le juge administratif a estimé que l'annulation de l'arrêté préfectoral du 4 février 2019 « *porterait une atteinte manifestement excessive au bon fonctionnement du service public d'alimentation en eau des départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine* » ;

CONSIDÉRANT que le juge administratif a, de ce fait, modulé les effets de l'annulation de l'arrêté préfectoral du 4 février 2019 en décidant :

- que cette annulation ne sera prononcée qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- que les effets produits antérieurement à cette annulation doivent être regardés comme définitifs ;

CONSIDÉRANT que cette modulation de l'annulation contentieuse a pour objectif de permettre au préfet d'Ille-et-Vilaine de prendre, dans des conditions régulières, un nouvel arrêté avant le 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article L. 121-15 du code de l'environnement : « *La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.* » ;

CONSIDÉRANT que le projet porté par le SMG-Eau 35 ne rentre pas dans le champ de compétences de ceux devant être soumis de droit à la Commission Nationale du Débat Public en application de l'article R. 121-2 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le SMG-Eau 35 n'a pas souhaité, de sa propre initiative, organiser une concertation préalable ; que cette concertation préalable n'a pas davantage été imposée par l'autorité préfectorale en application des dispositions de l'article L. 121-17 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 121-18 du code de l'environnement, le SMG-Eau 35 a, le 8 juillet 2022, procédé à la publication d'une déclaration d'intention, pour le projet de troisième phase de l'aqueduc Vilaine-Atlantique ;

CONSIDÉRANT que, par un courrier du 16 septembre 2022, les associations Eau et Rivières de Bretagne et France Nature Environnement ont fait usage de leur droit d'initiative et sollicité, auprès du préfet d'Ille-et-Vilaine, l'organisation d'une concertation préalable ;

CONSIDÉRANT, en premier lieu, que l'intérêt général du projet, ses objectifs, ainsi que son opportunité n'ont pas été remis en cause par le jugement précité du tribunal administratif de Rennes ;

CONSIDÉRANT en effet que le juge administratif a estimé que l'approvisionnement en eau potable du département d'Ille-et-Vilaine est aujourd'hui permis en partie grâce aux dérogations à la réglementation sur les débits réservés accordées aux syndicats mixtes de production d'eau potable du département ; que les besoins en eau augmentent alors même que les ressources actuelles du département sont pratiquement utilisées au maximum de leur capacité ; que le schéma départemental d'alimentation en eau potable fait état, en période de sécheresse, d'une marge de 10 % entre le volume d'eau total produit et les besoins à l'échelle départementale ; que les dérogations aux débits réservés peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT que, eu égard à ces considérations, le juge administratif a estimé que la canalisation entre Bains-sur-Oust et Rennes apparaît immédiatement nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du service public d'alimentation en eau du département ;

CONSIDÉRANT, en outre, que l'aqueduc Vilaine-Atlantique représentera un apport d'eau pour le département d'Ille-et-Vilaine d'environ 4Mm³ en année sèche, soit 7% de la consommation annuelle du département ;

CONSIDÉRANT que, grâce aux interconnexions, l'aqueduc Vilaine-Atlantique permettra de constituer des réserves hivernales dans les ouvrages d'Ille-et-Vilaine de manière à permettre, en cas d'épisode de sécheresse, une gestion sécurisée et plus sereine ainsi qu'un recours plus restreint aux dérogations aux débits réservés, et ainsi de préserver la qualité et le bon état écologique des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que ces éléments, qui ont été actés par le jugement du tribunal administratif de Rennes susmentionné, n'ont pas vocation, par conséquent, à être débattus à l'occasion d'une concertation préalable ;

CONSIDÉRANT, en deuxième lieu, que les travaux de réalisation du projet ont pu débuter, grâce notamment au prononcé d'une annulation différée ; que le tracé et les caractéristiques principales des ouvrages ne sont pas modifiés ; que la mise en service est prévue pour la mi-2024 ;

CONSIDÉRANT, par suite, que le projet de troisième phase de l'aqueduc Vilaine Atlantique n'a pas vocation à évoluer substantiellement ;

CONSIDÉRANT, de ce fait, que l'apport d'une concertation préalable qui ne permettrait pas de débattre de l'opportunité et des objectifs du projet, ainsi que de ses caractéristiques principales, n'est pas avéré ;

CONSIDÉRANT, au demeurant, que le projet fera, en application des dispositions du code de l'environnement, l'objet d'une enquête publique, à l'occasion de laquelle le public pourra présenter des observations ;

CONSIDÉRANT, en troisième lieu, que la réalisation d'une concertation préalable ne permettrait pas, compte tenu des délais nécessaires à l'organisation d'une telle procédure et, ensuite, de ceux inhérents à l'instruction de la demande de déclaration d'utilité publique, de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et d'institution de servitudes qui sera présentée par le SMG-Eau 35, d'adopter un nouvel arrêté préfectoral avant le 1^{er} janvier 2024, comme demandé par le juge administratif dans son jugement précité ;

CONSIDÉRANT, enfin, que le caractère « immédiatement nécessaire » de cette canalisation, constaté par le juge administratif, s'est illustré à l'été 2022 par l'important épisode de sécheresse subi par le département d'Ille-et-Vilaine ;

CONSIDÉRANT, dans ces conditions, qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la demande présentée par les associations Eau et Rivières de Bretagne et France Nature Environnement tendant à l'organisation d'une concertation préalable ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La demande présentée par les associations Eau et Rivières de Bretagne et France Nature Environnement, tendant à l'organisation d'une concertation préalable sur le projet porté par le SMG-Eau 35 relatif à la troisième phase de l'aqueduc Vilaine-Atlantique, est rejetée.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Il sera également notifié au maître d'ouvrage, le SMG-Eau 35.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté peuvent être contestées devant le tribunal administratif par un recours contentieux formé dans le délai de deux mois à compter de la publicité dudit arrêté.

Elles peuvent également faire l'objet auprès du préfet d'un recours gracieux lequel – si ce recours est formé avant l'expiration du délai de recours contentieux – prolonge ce délai. La notification de la réponse à ce recours gracieux ouvre ainsi un nouveau délai de recours contentieux de deux mois devant la juridiction administrative. L'absence de réponse au recours gracieux, au terme d'un délai de deux mois à compter de sa réception, vaut rejet implicite de celui-ci.

Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi en utilisant l'application Télérecours citoyens accessible par le site : <https://www.telerecours.fr>

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et le président du SMG-Eau 35 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le

20 OCT. 2022

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Paul-Marie CLAUDON



DEUXIEME PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

Déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l'environnement
Aqueduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l'issue de la période d'affichage à l'adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de BAINS-SUR-OUST

Certifie avoir procédé à l'affichage de la déclaration d'intention du projet susvisé

- Du : 19 juillet 2022
- Au : 13 octobre 2022

L'affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- A la porte de la Mairie ;
- _____ ;
- _____ ;

A Bains/Oust, le 13 octobre 2022

Le Maire
Daniel BARRE



Signature



DEUXIEME PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Déclaration d’intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l’environnement
Aquaduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l’issue de la période d’affichage à l’adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de Baulon

Certifie avoir procédé à l’affichage de la déclaration d’intention du projet susvisé

- Du : 20/07/2022
- Au : 13/10/2022

L’affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Panneau d’affichage Mairie ;
- _____ ;
- _____ ;

A Baulon, le 14/10/2022

Signature

Le Maire
Christophe Ovincent





DEUXIEME PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Déclaration d’intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l’environnement
Aqueduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l’issue de la période d’affichage à l’adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur le/le Maire de Bovel

Certifie avoir procédé à l’affichage de la déclaration d’intention du projet susvisé

- Du : 13 juillet 2022
- Au : 13 septembre 2022

L’affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Panneau d’affichage intérieur mairie ;
- _____ ;
- _____ ;

A Bovel, le 14 septembre 2022

Signature





DEUXIEME PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Déclaration d’intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l’environnement
Aqueduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner dès la fin de l’affichage à l’adresse : ovincent@smg35.fr

Monsieur le Maire de BREAL-SOUS-MONTFORT.

Certifie avoir débuté l’affichage de la déclaration d’intention du projet susvisé du :

- _____ 29.07.2022 AU 13.10.2022 _____

L’affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- **Panneaux d’affichage dans le hall de la mairie ;**

A BREAL-SOUS-MONTFORT le 13 octobre 2022

Signature

Le Maire
B. ETHORÉ





DEUXIEME PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Déclaration d’intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l’environnement
Aquaduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l’issue de la période d’affichage à l’adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de BRUC SUR AFF

Certifie avoir procédé à l’affichage de la déclaration d’intention du projet susvisé

- Du : 18 juillet 2022
- Au : 17 octobre 2022

L’affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- En mairie ;
- _____ ;
- _____ ;

A BRUC SUR AFF, le 17 octobre 2022

Signature

Le Maire,
PH. ESUAN





DEUXIEME PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Déclaration d’intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l’environnement
Aquaduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l’issue de la période d’affichage à l’adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de La Chapelle-Bouvois

Certifie avoir procédé à l’affichage de la déclaration d’intention du projet susvisé

- Du : 13/07/2022
- Au : 15/10/2022

L’affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Tableau affichage mairie ;
- _____ ;
- _____ ;

A La Chapelle-Bouvois, le 17/10/2022

Signature



DEUXIEME PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

Déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l'environnement
Aqueduc Vilainé Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l'issue de la période d'affichage à l'adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de Chavagne

Certifie avoir procédé à l'affichage de la déclaration d'intention du projet susvisé

- Du : 19/07/2022
- Au : 14/10/2022

L'affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- accueil de la mairie ;
- _____ ;
- _____ ;

A Chavagne, le 14/10/2022

Signature

Le Maire, R. Baillon





DEUXIEME PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Déclaration d’intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l’environnement
Aquaduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l’issue de la période d’affichage à l’adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de Gouven

Certifie avoir procédé à l’affichage de la déclaration d’intention du projet susvisé

- Du : 13/07/2022
- Au : 14/10/2022

L’affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Mairie ;
- _____ ;
- _____ ;

A Gouven, le 17/10/2022

 Maire,
Robert SAULNIER
Signature



DEUXIEME PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

Déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l'environnement
Aqueduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l'issue de la période d'affichage à l'adresse : ovincent@smg35.fr

Monsieur le Maire de MORDELLES

Certifie avoir procédé à l'affichage de la déclaration d'intention du projet susvisé

- Du : 26/07/2022
- Au : 20/02/2023

L'affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

Mairie panneau

extérieur _____ ;

• _____ ;

• _____ ;

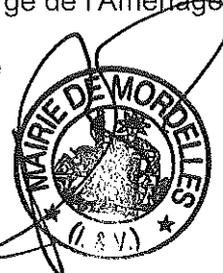
A MORDELLES, le 20/02/2023

Po/ Le Maire,

L'Adjoint en charge de l'Aménagement

Et du Patrimoine

Olivier BONNET





DEUXIEME PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

Déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l'environnement
Aqueduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l'issue de la période d'affichage à l'adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de RENNES

Certifie avoir procédé à l'affichage de la déclaration d'intention du projet susvisé

- Du : 25/07/2022
- Au : 14/10/2022

L'affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Dans le hall de l'Hôtel de ville. ;
- _____ ;
- _____ ;

A Rennes, le 14 OCT. 2022

Signature



Conseillère Municipale Déléguée

Valérie BINARD



PREMIER PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

Déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l'environnement
Aqueduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner dès le début de l'affichage à l'adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de RENNES

Certifie avoir débuté l'affichage de la déclaration d'intention du projet susvisé à partir du :

- 25/07/2022

L'affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Dans le hall de l'hôtel de ville de Rennes ;
- _____ ;
- _____ ;

A Rennes, le 14 OCT. 2022

Signature



Conseillère Municipale Déléguée

Valérie BINARD

DEUXIEME PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Déclaration d’intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l’environnement
Aquaduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l’issue de la période d’affichage à l’adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le-Maire de LE RHEU

Certifie avoir procédé à l’affichage de la déclaration d’intention du projet susvisé

- Du : 13/07/2022
- Au : 17/10/2022

L’affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Affichage extérieur à la Mairie ;
- _____ ;
- _____ ;

A Le Rheu, le 17/10/22



Signature

La Maire,
Chantal PETARD-VOISIN





PREMIER PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Déclaration d’intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l’environnement
Aqueduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner dès le début de l’affichage à l’adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de Saint Séglin

Certifie avoir débuté l’affichage de la déclaration d’intention du projet susvisé à partir du :

- 8 Août 2022

L’affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Panneau intérieur Mairie ;
- Panneau extérieur Mairie ;
- _____ ;

A Saint Séglin, le 8 Août 2022

Signature



DEUXIEME PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

Déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l'environnement
Aquaduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l'issue de la période d'affichage à l'adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de _____

Certifie avoir procédé à l'affichage de la déclaration d'intention du projet susvisé

- Du : **08 AOÛT 2022** _____
- Au : **09 OCT. 2022** _____

L'affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Panneau intérieur Mairie _____ ;
- Panneau extérieur Mairie _____ ;
- _____ ;

A Saint-Seglin, le **09 OCT. 2022**

Signature





DEUXIEME PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

Déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l'environnement
Aquaduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l'issue de la période d'affichage à l'adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de SIXT SUR AFF

Certifie avoir procédé à l'affichage de la déclaration d'intention du projet susvisé

- Du : 20 juillet 2022
- Au : 17 octobre 2022

L'affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Mairie - 2 Rue Ouffroy de la Rosiere 35550 SIXT SUR AFF ;
- _____ ;
- _____ ;

A Sixt sur aff, le 17 octobre 2022

Signature

le Maire
René RIAUD





DEUXIEME PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Déclaration d’intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l’environnement
Aquaduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l’issue de la période d’affichage à l’adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de Val d’Anast

Certifie avoir procédé à l’affichage de la déclaration d’intention du projet susvisé

- Du : 13/07/2022
- Au : 17/10/2022

L’affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Mairie de Val d’Anast ;
- Site Internet ;
- Panneau Pocket ;

A Val d’Anast, le 17/10/2022

Signature

**Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX**





DEUXIEME PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

Déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 ET R. 121-25 du code de l'environnement
Aqueduc Vilaine Atlantique – 3ème tranche

A retourner à l'issue de la période d'affichage à l'adresse : ovincent@smg35.fr

Madame/Monsieur la/le Maire de VEZIN-LE-COQUET

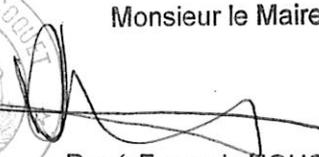
Certifie avoir procédé à l'affichage de la déclaration d'intention du projet susvisé

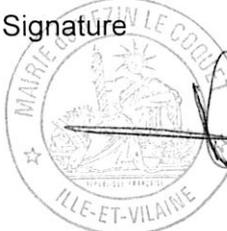
- Du : 29 juillet 2022
- Au : 14 octobre 2022

L'affichage a été réalisé aux endroits suivants (à minima en mairie) :

- Mairie ;
- site web de la mairie ;
- _____ ;

A Vezein-le-Coquet, le 15/02/2023

Signature  Monsieur le Maire
René-François HOUSSIN



PIECE 10 - ANNEXE 3 : DECISIONS ET AVIS DE LA MRAE DE BRETAGNE



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Décision de la mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne,
après examen au cas par cas,
sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme
de Bovel (35)
pour le projet d'aqueduc Vilaine Atlantique**

N° : 2023-010387

Décision après examen au cas par cas
en application de l'article R. 104-28 du code de l'urbanisme

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne ;

Vu la directive n° 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-1 à L. 104-8 et R. 104-1 et suivants ;

Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), notamment ses articles 4, 16 et 18 ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 portant organisation et règlement intérieur de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, et notamment son annexe 1 relative au référentiel des principes d'organisation et de fonctionnement des missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) ;

Vu les arrêtés des 11 août 2020, 13 janvier 2021, 6 avril 2021, 20 décembre 2021 et 16 juin 2022 portant nomination de membres de missions régionales d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Vu le règlement intérieur de la MRAe de Bretagne adopté le 24 septembre 2020 ;

Vu la décision du 20 octobre 2022 portant exercice de la délégation prévue à l'article 18 du décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 susvisé ;

Vu la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le n° 2023-010387 relative à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bovel (35) pour le projet d'aqueduc Vilaine-Atlantique, reçue du syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG-Eau 35) le 5 janvier 2023 ;

Vu la contribution de l'agence régionale de santé (ARS) en date du 9 février 2023 ;

Vu la consultation des membres de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne faite par son président le 24 février 2023 ;

Rappelant que les critères fixés à l'annexe II de la directive n° 2001/42/CE, dont il doit être tenu compte pour déterminer si les plans et programmes sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, portent sur leurs caractéristiques, celles de leurs incidences et les caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée ;

Considérant les caractéristiques du projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Bovel qui vise à modifier le règlement pour autoriser au sein des zones humides des zones agricoles (A) et naturelles (N), les travaux d'intérêt général nécessaires à la mise en place de la canalisation de transport d'eau potable par l'aqueduc Vilaine-Atlantique ;

Considérant les caractéristiques du territoire de Bovel :

- d'une superficie de 1 460 ha, abritant une population de 598 habitants (INSEE 2019), et dont le PLU a été approuvé le 26 septembre 2013 ;

- compris dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine approuvé le 21 février 2019, dont le document d'orientation et d'objectifs (DOO) identifie la commune comme pôle de proximité, prescrit la protection des éléments composant la trame verte et bleue et la restauration de son fonctionnement ;
- concerné, pour la partie du tracé de l'ouvrage, par le site Natura 2000 de la Vallée du Canut et la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 de l'étang de Bélouze, situés à proximité en aval d'une traversée du ruisseau de Bélouze, par plusieurs réservoirs régionaux de biodiversité et espaces fortement connectés au sein de la trame verte et bleue régionale, par plusieurs cœurs d'habitats d'espèces protégées identifiés comme sites prioritaires par le groupement mammalogique breton, concernant notamment la loutre, le campagnol amphibie, et plusieurs chauves-souris (murin de Daubenton, sérotine commune et barbastelle d'Europe), et par la présence d'amphibiens (tous protégés) ;

Considérant que le projet d'aqueduc Vilaine-Atlantique a fait l'objet des recommandations suivantes dans le cadre de l'avis de l'autorité environnementale n°2017-005318 du 16 février 2018 :

- apporter un complément présentant des fiches signalétiques établies pour la traversée des milieux sensibles, avec les mesures de réduction des impacts associés ;
- préciser les mesures d'évitement-réduction des atteintes aux espèces protégées ;
- proposer des mesures de compensation appropriées, notamment pour la destruction des haies classées ;
- préciser les protocoles de surveillance des milieux impactés ;

auxquelles le présent projet apporte des réponses , à l'échelle du territoire concerné ;

Considérant que le projet n'entraînera pas de réduction des éléments protégés au PLU, notamment les haies, bois, zones humides et cours d'eau, concernés de surcroît par les travaux sur des surfaces ou linéaires non significatifs, et permettra le maintien de leurs fonctionnalités, compte tenu des mesures de remise en état des lieux prévues et du caractère très limité des modifications pérennes apportées ;

Considérant que le projet ne sera pas susceptible d'entraîner d'incidence notable pour l'environnement, compte tenu des mesures d'évitement-réduction-compensation mises en œuvre ou prévues, notamment en termes de préservation des milieux, des espèces et des paysages, et du maintien des fonctionnalités des habitats et des sols concernés ;

Concluant qu'au vu de l'ensemble des informations fournies, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente décision, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bovel (35) pour le projet d'aqueduc Vilaine-Atlantique n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de la directive n° 2001/42/CE du 27 juin 2001 susvisée ;

Décide :

Article 1^{er}

En application des dispositions du livre I^{er}, titre préliminaire, chapitre IV du code de l'urbanisme, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bovel (35) pour le projet d'aqueduc Vilaine-Atlantique n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs.

Elle ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis.

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas est exigible si le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bovel (35) pour le projet d'aqueduc Vilaine Atlantique, postérieurement à la présente décision, fait l'objet de modifications susceptibles de générer un effet notable sur l'environnement.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale. En outre, en application de l'article R. 104-32 du code de l'urbanisme, la présente décision doit être jointe au dossier de participation du public.

Fait à Rennes, le 27 février 2023

Pour la MRAe de Bretagne,
le président

Signé

Philippe Viroulaud

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Le recours gracieux doit être adressé à :

Monsieur le président de la Mission régionale d'autorité environnementale Bretagne
DREAL / CoPrEv
Bâtiment l'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes cedex

Le recours contentieux doit être adressé à :

Monsieur le président du tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
CS 44416
35044 Rennes cedex

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr